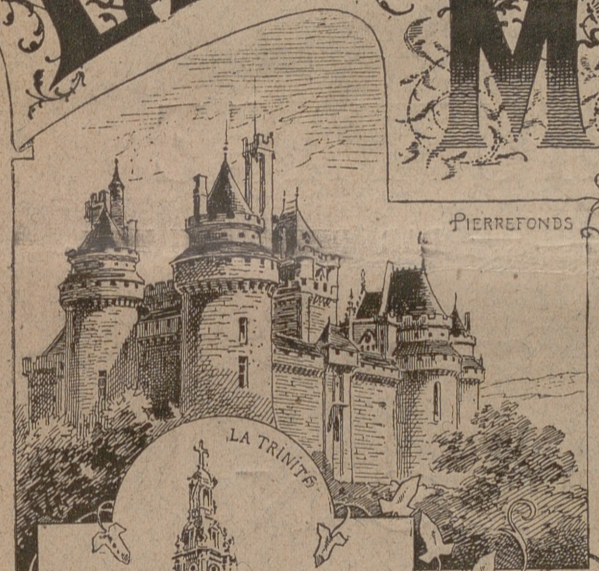
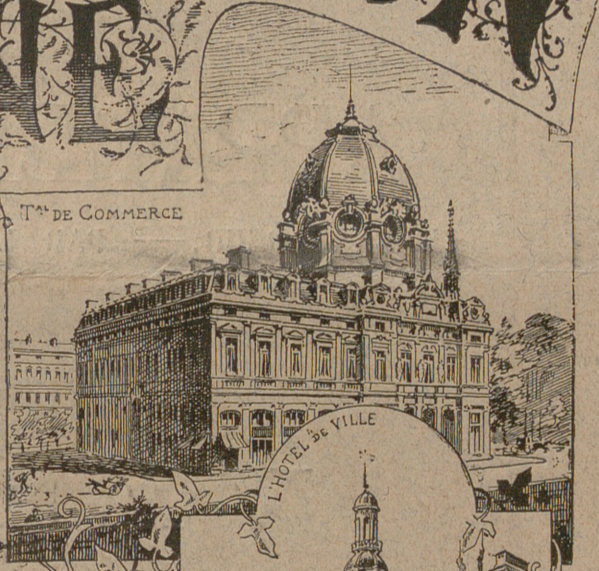


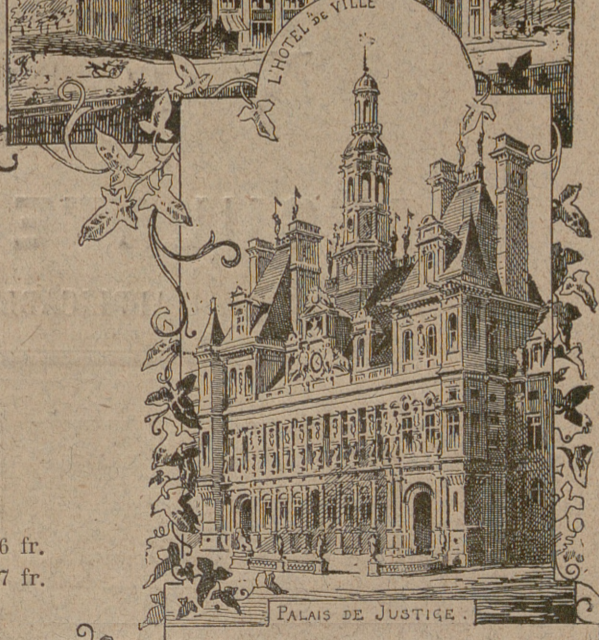
LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



DIRECTEUR : P. PLANAT

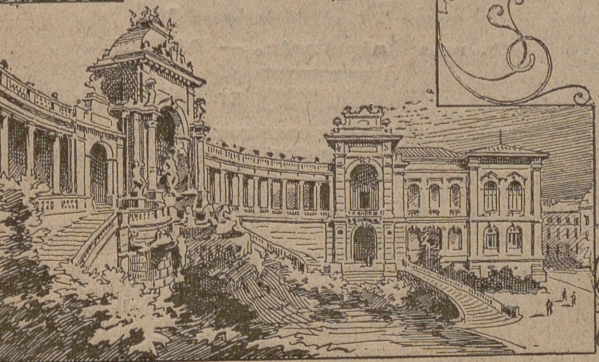


SIXIÈME ANNÉE. — N^o 7

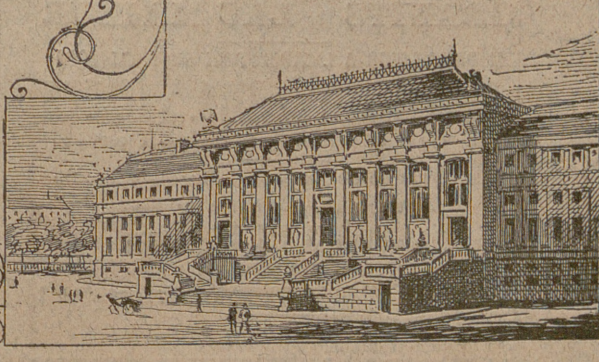
Samedi 22 Novembre 1890

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction : 17, rue Bonaparte.



Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^o, EDITEURS
47, RUE BONAPARTE, 47. — PARIS.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le *Moniteur Général* qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5803



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFERES A AIR CHAUD

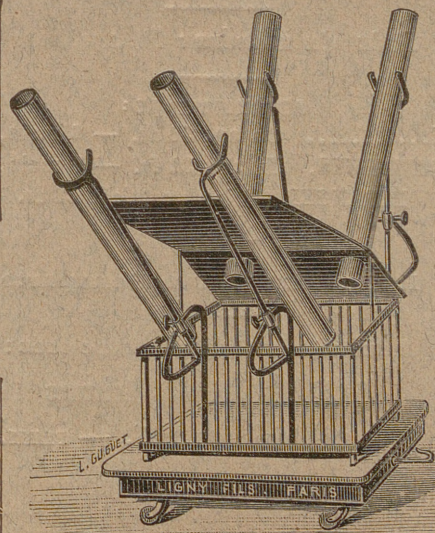
VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

GRANITS DU LAC MAJEUR
MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIV. DE 1889
ANTONIO CIRLA & FIGLI
3, rue d'Amboise, 3. — Paris.
Granit rouge de Baveno. — Granit blanc de
Montorfano. — Syénite de Biella.
INSTALLATION MÉCANIQUE SPÉCIALE POUR SCIER,
RABOTER, TOURNER ET POLIR LA PIERRE
EXÉCUTION DE MONUMENTS. TRAVAUX PUBLICS
(Voir Sageret)



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{LE} DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

52, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Sèchage immédiat des constructions au moyen
d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts
courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes
et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour
de l'humidité.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

- 6 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Agrandissement de l'école maternelle rue Lacondamine 86,595 fr. »
- 6 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction de l'asile Ledru-Rollin 462,185 fr. »
- 6 DÉCEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Modification de la limite du cimetière de l'Est. 51,410 fr. 20

DÉPARTEMENTS

- 29 NOVEMBRE —
SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES. (Seine-et-Oise). — Restauration de l'église de Congerville. 2,005 fr. 88
- 29 NOVEMBRE —
MAIRIE DE TARBES (Hautes-Pyrénées). — Construction d'une digue.
- 29 NOVEMBRE —
MAIRIE DE TARBES (Hautes-Pyrénées). — Approfondissement du canal de la rue de Bordères.
- 29 NOVEMBRE —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Groupe scolaire quartier Saint-Sauveur (10 lots) 285,124 fr. »
- 29 NOVEMBRE —
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Restauration de l'église de Saint-Seine-l'Abbaye. 21,356 fr. 43
- 29 NOVEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE COGNAC (Charente). — Travaux communaux (2 lots) 20,856 fr. 28
- 29 NOVEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DU BLANC (Indre). — Construction d'une école mixte à Preuilly-la-Ville. 14,285 fr. 72
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE BERVILLE-SUR-SEINE (Seine-Inférieure). — Construction d'une mairie et maison d'école. 48,851 fr. 61
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-SULPICE (Nièvre). — Travaux à l'église 60,358 fr. 05
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE CONFRANÇON (Ain). — Réparation aux murs du cimetière 4,977 fr. 30
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE MONTLIEU (Charente-Inférieure). — Ecole avec mairie et justice de paix. 35,000 fr. »
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE BAURSEVILLE (Somme). — Construction d'une école de filles et dépendances 9,698 fr. 02
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE LA FERTE-VILLENEUIL (Eure-et-Loir). — Restauration du presbytère 2,868 fr. »
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE NERIS (Allier). — Construction du chemin vicinal n^o 18-20 9,300 fr. »
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DU MONESTIER-DE-PERCY (Isère). — Construction d'un groupe scolaire. 30,210 fr. »
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE VIOLS-LE-FORT (Hérault). — Construction d'une citerne. 9,000 fr. »
- 30 NOVEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-GENIES-DES-MOURGUES (Hérault). — Construction du chemin vicinal n^o 3.
- 1^{er} DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU CALVADOS. — Amélioration de l'entrée des jetées du port d'Ouistreham. 148,000 fr. »
- 1 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Cuvette maçonnée dans le lit du Jarret 42,000 fr. »
- 1^{er} DÉCEMBRE —
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES. — Consolidation des talus du chemin de grande communication n^o 23. 12,500 fr. »
- 2 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE PONTARLIER (Doubs). — Génie. Entretien des bâtiments et ouvrages de la place, de 1891 à 1893. 24,111 fr. 05

- 2 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE ROUEN (Seine-Inférieure). — Installation d'appareils d'éclairage
- 2 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MONTREUIL (Seine). — Viabilité de la rue du Sergent-Bobillot 11,000 fr. »
- 2 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MELUN (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou 6 ans.
- 3 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES. — Travaux communaux (2 lots) 22,989 fr. »
- 3 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE DOMFRONT (Orne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou six ans. Par an. 3,000 fr. »
- 3 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LAMBEZELLEC (Finistère). — Groupe scolaire à Kerinou, et agrandissement de l'école des filles (2 lots) 120,000 fr. »
- 3 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VINCENNES (S.) — Artillerie. Entretien des couvertures des bâtiments de 1891 à 1893 24,111 fr. 05
- 3 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU NORD. — Travaux et fournitures pour les édifices départementaux (11 lots) 58,040 fr. »
- 3 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA VENDEE. — Entretien des ports maritimes de 1891 à 1893 (6 lots) 321,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE D'ALBERTVILLE (Savoie). — Groupe scolaire au mas de Montgombert. 48,720 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE PONTARLIER (Doubs). — Travaux communaux et vicinaux (9 lots) 15,871 fr. 74
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE REIMS (Marne). — Génie. Casernement pour une brigade de cavalerie.
- 4 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres). — Pavillon à l'hospice d'Argentan-Château. 12,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER. — Travaux complémentaires de terrassement et ouvrages d'art des 11^e, 12^e, 13^e et 14^e lots de la ligne de Tours à Sargé 320,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes). — Construction d'un lycée (1^{er}, 2^e et 6^e lots) 230,437 fr. 92
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ARGENTAN (Orne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896. Environ. 24,000 fr. »
- 4 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MEAUX (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou 6 ans.
- 5 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DU GARD. — Entretien du port d'Aiguemortes, de 1891 à 1896. 34,000 fr. »
- 5 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DES LANDES. — Ligne de Casteljaloux à Roquefort. Maisons de garde. 76,000 fr. »
- 6 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Travaux communaux et vicinaux (3 lots) 44,143 fr. 99
- 6 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE COULOMMIERS (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou 6 ans.
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SOUANCE (Eure-et-Loir). — Clôture d'un cimetière. 2,818 fr. 20
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE DERSANCOURT (Somme). — Logement avec mairie et dépendances. 17,700 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE CONDEISSIAT (Ain). — Restauration de l'église. 7,453 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BILLY (Loir-et-Cher). — Réparations au presbytère et à l'église. 3,370 fr. 85
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TARTAS (Landes). — Construction de deux groupes scolaires (10 lots) 59,570 fr. 98

- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ESTAGEL (Pyrénées-Orientales). — Construction d'une halle à poissons. 2,140 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE D'ASPIRAN (Hérault). — Construction de cours aux écoles et lavoirs. 23,500 fr. »
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE PITRES (Seine-Inférieure). — Mur de clôture et grille (2 lots) 4,605 fr. 60
- 7 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-JEAN DE BONNEFONDS (Loire). — Ecole de garçons au Fay. 11,430 fr. »
- 8 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE VINCENNES (Seine). — Génie. Construction d'un quartier de cavalerie. 2,167,750 fr. »
- 9 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE RENAZE (Mayenne). — Construction d'un hôpital, première partie (7 lots) 89,782 fr. »
- 9 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE L'HERAULT. — Construction de 2 ponts métalliques (2 lots) 61,700 fr. »
- 9 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON (Venée). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 96.
- 10 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA DORDOGNE. — Pont en maçonnerie sur l'Isle à Saint-Laurent-des-Hommes. 49,500 fr. »
- 10 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TARBES (Hautes-Pyrénées). — Entretien des bâtiments militaires des places de Tarbes et Barèges de 1891 à 1896.
- 10 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Travaux d'entretien. 218,000 fr. »
- 11 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE BOURG-LA-REINE (Seine). — Réparation de la mairie (7 lots) 27,302 fr. 16
- 11 DÉCEMBRE —
PREFECTURE DE LA CORSE. — Ligne de Mezzana à Corte. — Maçonnerie du viaduc du Vecchio 160,000 fr. »
- 12 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE POLIGNY (Jura). — Aqueducs sur le chemin vicinal n^o 9 à Ounans. 2,000 fr. »
- 12 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE POLIGNY (Jura). — Travaux communaux (3 lots) 17,510 fr. 20
- 13 DÉCEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Reconstruction du clocher à Aux et réparation à l'église d'Aussat. 6,948 fr. 70
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SANGUINET (Landes). — Construction d'un cimetière. 3,250 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE TOURLY (Oise). — Construction d'une classe et salle de mairie 43,282 fr. 02
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MARINGES (Loire). — Construction d'une école de garçons. 14,049 fr. 42
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE RENAZE (Mayenne). — Construction d'un hôpital, première partie (7 lots) 89,782 fr. »
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE MARLIEUX (Ain). — Ecole de filles avec classe enfantine. 21,713 fr. 65
- 14 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-BOST (Creuse). — Ecole mixte avec salle de mairie. 26,603 fr. »
- 15 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SAINT-QUENTIN (Aisne). — Entretien des propriétés communales de 1891 à 1893 (10 lots)
- 15 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE SOULAC (Gironde). — Construction d'un ponton à la station balnéaire. 8,000 fr. »
- 17 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Travaux d'entretien. 12,000 fr. »
- 17 DÉCEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Entretien des ponts du Rhône et de la Saône de 1891 à 1895. 300,000 fr. »

6^e BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'AUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. W. à Nancy. — La meilleure fermeture de sûreté, absolument à l'abri des tentatives d'effraction, est le système de M. Boyer, 13, carrefour de l'Odéon, auquel vous pouvez vous adresser de notre part.

M. O. P. à Nantes. — 1^o Pas d'ouvrages spéciaux; vous trouvez la solution dans la *Résistance des matériaux* de P. Planat, page 333 et suivantes. — 2^o Non.

M. G. D. à Valence. — La deuxième série de l'*Album du Peintre* est épuisée et on ne peut prévoir quand elle sera réimprimée. Le nouvel ouvrage, *Bois et marbres* de Berthelon, pourrait très bien faire votre affaire; nous vous le procurerons si vous le désirez.

M. K. L. M. à Clermont. — 1^o La moyenne est environ de 200 francs par mois; mais ces appointements sont très variables suivant les capacités du dessinateur. — 2^o Non. — 3^o le Nord ou l'Ouest.

M. A. Z. à Paris. — Le mètre superficiel d'enduit porté à 3 fr. 50 concerne l'enduit de 1 centimètre d'épaisseur. — Le prix de 2 francs concerne la surépaisseur par chaque centimètre. — Il suffit de comparer ces prix avec ceux sur partie étroite pour se rendre compte de l'erreur commise dans la série.

M. H. N., à Alais. — Pour une installation d'éclairage électrique avec moteur à pétrole, adressez-vous à M. Niel, ingénieur, 39, Chaussée d'Antin, à Paris. — Nous publierons prochainement une étude sur ce sujet qui nous paraît intéressant.

M. A. C., parisien. — 1^o Si l'ouvrage en question est jamais terminé, ce qui n'est pas prouvé, il n'est guère possible de prévoir à quelle époque. — 2^o Votre système de goujons en cuivre scellés dans le mur nous paraît la meilleure solution pour ces lambris amovibles. Au lieu de vis, vous pourriez mettre des clavettes ce qui serait plus simple et plus facile à remplacer. — 3^o Les cours dont vous parlez ne sont pas publiés; ils ne nous ont pas parus d'un intérêt assez général pour les donner dans la *Construction moderne*, cependant aucune décision n'a encore été prise à ce sujet par la rédaction.

M. A. T., à Paris. — Le constructeur de la Turbine atmosphérique est M. C. Barbier, 66, boulevard de la Reine, à Boulogne-sur-Seine. Vous pouvez vous y adresser de notre part. — Ce système est bon et peut rendre de très sérieux services pour alimenter d'eau une propriété importante.

M. E. N., à Mézières. — L'emploi des carburateurs n'offre aucun danger. — Dans la prochaine boîte aux lettres nous vous donnerons les adresses de quelques constructeurs fabriquant ce genre d'appareils.

M. E. D., à Paris. — Cette poutrelle est absolument insuffisante. Pour ne pas dépasser les limites imposées par la résistance du fer, il vous faut un fer double T larges ailes, de 20 centimètres de hauteur et pesant 42 kilos le mètre courant, ou bien un fer double T ordinaire, de 23 centimètres de hauteur et pesant 35 kilos le mètre courant.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

23 3^e arrond. — Quartier des Enfants-Rouges. — **Grand immeuble.** — 6 corps de bâtiments. — Rapportant ensemble 70,000 fr. — A vendre en totalité 1,100,000 fr.

14 12^e arrond. — **Maison d'habitation.** — Sous-sol. — Rez-de-chaussée sur perron. — Deux étages. — Ecuries et remises avec cave. — Superficie totale 300 mq. — Prix demandé 40,000 fr.

24 15^e arrond. — Près le boulevard de Vaugirard. — **Maison de rapport.** — Se composant de 3 corps de bâtiment. — Revenu total 19,000 fr. — A vendre 275,000 fr.

22 16^e arrond. — Près ce l'avenue du Bois de Boulogne. — Deux **Maisons de rapport.** — Angle de deux rues. — 1^o Maison rapportant 15,036 fr. — A vendre 250,000 fr. — 2^o Maison rapportant 18,680 fr. — A vendre 300,000 fr.

17 16^e arrond. — **Hôtel** avec atelier d'artiste : 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, etc. — Jardin. — Superficie totale 300 mq. — Angle de deux rues. — Belle construction. — Occasion exceptionnelle. — Prix 70,000 fr.

20 16^e arrond. — Très vaste et bel **hôtel** magnifiquement décoré. — **Maison de rapport** y adossé. — Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.

15 17^e arrond. — **Hôtel** très vaste avec atelier d'artiste, jardins, etc. — Prix 60,000 fr.

19 18^e arrond. — **Terrain.** — Très bel emplacement pour bâtir. — Superficie 340 mq. — 40 m. de façade sur rue. — Prix 60,000 fr.

25 19^e arrond. — Quartier d'Amérique. — **Grand terrain**, 879 mq. — Angle de deux rues. — 58 mètres de façades. — Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. — A vendre en totalité ou par lots, 35 fr. le mq.

ENVIRONS DE PARIS

6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 12,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.

11 Deux **Maisons de campagne** genre **hôtel** à 20 minutes de Paris, louées l'une 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soule de 10,000 fr. espèces.

12 Plusieurs **terrains** et **immeubles** à vendre au Parc St-Maur à Chaville, Le Croissy, Rueil ou Bougival.

26 Neuilly-St-James. — **Terrains** situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). — 8,600 mq. — A vendre par lots.

31 Colombes. — **Terrains** à vendre par lots, à 3 minutes de la gare. — De 15 à 25 fr. le mq. — Par vente forcée ou par promesse de vente. — Grandes facilités.

30 St-Mandé. — **Terrain** de 585 mq., près de l'avenue Daumesnil. — Excellente situation. — Prix à débattre.

DEPARTEMENTS

8 (Seine-et-Marne.) — Environs de Coulommiers. — **Maison** : salon, salle à manger, salle de billard, cinq chambres à coucher. — Grand jardin d'agrément et jardin fruitier en plein rapport, plus de 6,000 mètres de terrain. — Prix 20,000 fr.

9 (Basses-Pyrénées.) — Pau. — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de concierge, etc. — Prix 50,000 fr.

10 (Charente.) — Angoulême. — **Maison d'habitation** avec jardin, dans le plus beau quartier de la ville. — Angle de deux rues. — Prix 60,000 fr. — (Louée avec bail pouvant être renouvelé au gré de l'acheteur.)

13 Seine-Inférieure. — Environs de Rouen. — **Une importante briqueterie.** — Prix à débattre.

27 (Seine-Inférieure.) — Puy près de Dieppe. — Plusieurs **chalets** de 25,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. — Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. — Situation hors ligne.

Terrains en vue de la mer. — Superficie au gré de l'acheteur. — 20 fr. le mq.

21 (Algérie.) — Alger. — Trois **Maisons de rapport** situées au centre de la ville avec vue sur la mer. — Constructions neuves :
1^{re} maison rapportant 8,640 fr. prix 123,000 fr.
2^e — — — 8,688 fr. — 124,000 »
3^e — — — 8,988 fr. — 128,000 »

32 (Aube.) — Troyes. — **Maison d'habitation** dans le plus agréable quartier. — 27 chambres, vaste jardin d'agrément traversé par un large cours d'eau et ayant accès sur la plus belle promenade de la ville. — Superficie totale 4,120 mq. — Prix 85,000 fr.

DEMANDES :

18 Un **terrain** à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. — 600 à 700 mètres de superficie. — Exposition au soleil. — Dans l'ancien Passy ou Auteuil jusqu'à la rue de l'Assomption.

16 Des **maisons de rapport** à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12^e et 13^e arrondissements. — Prix environ 250,000 francs.

33 **Terrains** de 250 mq. environ, dans le quartier des Ternes.

28 Un **immeuble de rapport** dans les arrondissements du Centre de 350,000 fr., environ. — Appartements de 1,000 à 3,000 fr.

29 **Maison de rapport.** — Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. — Appartements de 2,000 à 3,000 fr.

VERRES MOUSÉLINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878
CARRELAGES MOSAIQUES
EN GRÈS CÉRAMIQUES DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AÎNÉ
ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNEUIL (Oise)

CARREAUX MOSAIQUES ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIME
HENRI TAUSIN A ST QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DEPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

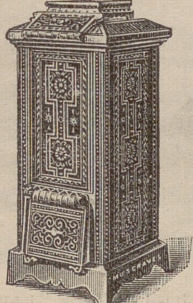
MOSAIQUES
Maison fondée en 1852
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889
Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes
Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc
* maître mosaïste breveté
FACCHINA 47, rue Cardinet, PARIS

CARRELAGES ET PAVAGES CÉRAMIQUES

MÉDAILLE D'ARGENT EXP. UNIV. 1889	A. DEFRANCE ET C ^e	PONT S ^e MAXENCE (OISE)	MÉDAILLE D'OR - LE HAVRE 1887
	DEUX MÉDAILLES D'OR ROUEN 1884	DIPLÔME D'HONNEUR BEAUVAIS 1885	

Agences : PARIS - 16 rue de la Chapelle et Dépôts : TOURS 30, rue de Paris

POÊLES & CALORIFÈRES
A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST
BRÛLE NUIT ET JOUR



PAS DE POUSSIÈRE
PAS D'ODEUR NI GAZ
PAS DE SURCHAUFFAGE
PAS DE DANGER

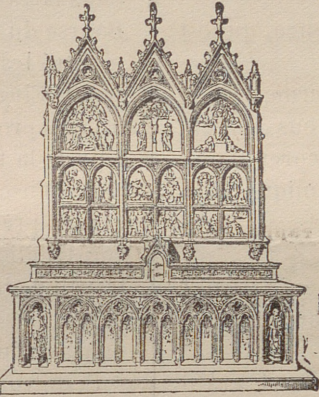
SAIN ET ÉCONOMIQUE
POUR LE CHAUFFAGE DES ÉGLISES, ÉCOLES, SALLES, MAGASINS, ETC.

Jolis modèles en faïence pour Appartements et Hôtels.

CALORIFÈRES DE CAVE
MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
SEULE MÉDAILLE D'OR PARIS 1889
Renseignements et Prix-Courants sur demande.
MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. - PARIS.

EDMOND COIGNET & C^{ie}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAIQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

ATELIERS FROG-ROBERT
H. POIRET S^R
36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS
MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.

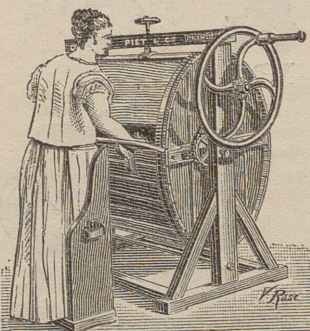


Statues religieuses : plâtre, carton-roumain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronze et marbre.

Statues religieuses : Modèles anciens et reproductions Bas-reliefs, groupes, etc.

MOBILIER D'ÉGLISE
AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESSIONNAUX
BANCS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
Exécution de tous travaux sur plans

ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIE
LAVOIRS et BAINS
CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE
PIET & C^{ie}
INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS
Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C^o
Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.
BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
33, rue Chabrol, 33. - Paris.

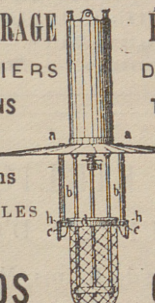


ROUE A LAVER

PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
DE TOUS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIER
DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^{ie}
SAUTTER, HARLÉ ET C^{ie}, Succ^r
26, avenue de Suffren, Paris
EXPOSITION UNIVERSELLE. - PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

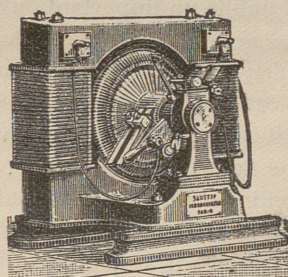
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
DES ATELIERS DES CHANTIERS
MAGASINS TRAVAUX PUBLICS



Installations Industrielles Installations Provisoires

DYNAMOS COMPOUND
Réglant automatiquement leur débit.
TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS

MOTEURS A VAPEUR PILON
à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.



Moteurs électriques Percussions électriques Transmission de force par l'électricité

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY



siège social : 9, rue Ste-Cécile, PARIS.
FONDATION : octobre 1665.

GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
DALLES PAVÉS ET MOULAGES

INSTALLATION DE CUISINES
FOURNEAUX - ROTISSERIES
LAVERIES
Maisons et Châteaux
Hôtels et Restaurants
Hospices. - Collèges



DELAROCHE AÎNÉ
22, Rue Bertrand, 22
PARIS
Envoi Franco de Catalogues.

SOMMAIRE :

TEXTE. — Le passé et l'avenir des ateliers de l'École.
 La Révocation de M. Coquart.
 Ecole des Beaux-Arts. — Concours de 2^e classe.
 Décoration de la galerie Lobau.
 Le Rôle des femmes dans l'architecture.
 Cheminée Louis XVI.
 Orphelinat à Neuilly (Seine).
 Consultations juridiques.
 Note sur l'asile de nuit, rue Labat, 44.
 Consultations techniques. — Bibliographie. — Ecole des Beaux-Arts. — École spéciale d'architecture — Concours. — Nouvelles. — Pétition.

DESSINS. — Frontispice.
 Une église paroissiale. — Concours de 2^e classe Projets de MM. Bonnet et Bemis.
 Une étable à vache, esquisse. — Projet de MM. Binet et Leclus.
 Cheminée style Louis XVI.
 Consultations juridiques. Cinq croquis.
 Asile de nuit, rue Labat, 44. Plans.
 Consultations techniques. Un croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — Planches 5 et 6 : Orphelinat de Neuilly.

BIBLIOGRAPHIE

LES COUPOLES D'ORIENT ET D'OCCIDENT

Notre confrère de Reims, M. Gosset, vient de faire à Bruxelles une intéressante conférence sur les coupes, sur leur passé, et sur leur avenir. M. Gosset en effet s'attache à démontrer que ce genre de construction est le plus apte de tous à couvrir d'une façon pratique et décorative les grands édifices et notamment les églises.

Notre confrère est d'ailleurs des plus compétents dans la question. Il a publié un important ouvrage sur le même sujet, et pour l'*Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, de M. Planat, il a écrit un article analytique très complet, et très utile à étudier au point de vue historique et architectonique.

Nous citerons seulement la conclusion de la conférence, qui est le résumé de la thèse soutenue.

« L'avenir est donc aux coupes; la science moderne, munie de tous les matériaux qui rendent possibles celles qui eussent été invraisemblables il y a cinquante ans, et de les décorer d'une façon inaltérable, grâce à la métallurgie, à la céramique et à l'émaillerie, permet d'en construire économiquement.

Quelles ressources!

La coupole, suivant l'expression de Sa Sainteté Léon XIII, est donc appelée à reprendre une grande place dans l'architecture religieuse.

Dans l'architecture civile, elle peut être grande aussi, grâce aux progrès de l'industrie; l'exposition de Paris, en 1889, en a fourni de nombreux et brillants témoignages.

Sans compter le dôme central, dont les élégantes nervures

partaient du sol comme des roseaux gigantesques, pour former un linceul aérien et les deux coupes centrales des pavillons des beaux arts et des arts libéraux couvertes, comme celles de la Perse, de tuiles émaillées, nombre de pavillons isolés lui avaient emprunté leur motif principal; ils en montraient toutes les variétés. Ils ont prouvé: sa souplesse à se prêter à tous les programmes civils et religieux; à tous les modes de construction, en pierre, en brique, en fer, en bois et même en joncs; à toutes les formes: trapues ou élancées; à tous les effets, monochromes ou polychromes. Les architectes connaissent donc maintenant toutes les ressources qu'elles leur offrent au point de vue pratique et esthétique.

Mais avant, dès le commencement du siècle, à l'aurore des perfectionnements de la métallurgie en 1811, l'architecte Bellanger dans la vaste coupole de la Halle aux blés de Paris (actuellement Bourse du Commerce), en fer fondu (comme on disait alors) avait montré les facilités que ce mode de voûte apportait aux constructeurs. Élégante et légère au possible, elle est restée un modèle que les progrès de la science ont confirmé. Incomprise par l'auteur de la transformation, elle est aujourd'hui plâtrée et perdue pour l'enseignement de l'art français.

Plus près de nous de 1862 à 1865, Henri Labrouste dans la construction des coupes en fer et en porcelaine de la salle de travail de la Bibliothèque nationale à Paris, chef-d'œuvre de goût et de raison, avait, par un coup de maître, ouvert la voie au mariage du fer et des métaux dans l'art moderne.

Cette voie ouverte, on peut en attendre beaucoup; la Belgique, qui est riche productrice de métallurgie et de céramique, ne peut y rester indifférente et je crois qu'elle y prendra, comme dans toutes les œuvres de la civilisation, une grande et honorable place »

MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES
V^{ie} Raynaud et C^{ie}
 Usines { NARBONNE (Aude).
 à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued

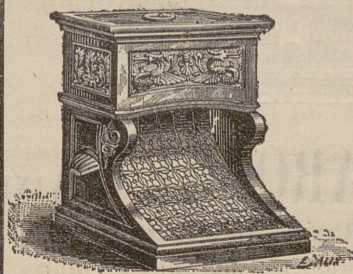
EXPOS. UNIVERSELLE 1889. MÉDAILLE DE BRONZE
 Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande
 SIÈGE SOCIAL: NARBONNE
 Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

VITRAUX D'ÉGLISE
 ET D'APPARTEMENTS
A. PROYE
 81 et 83, faubourg St-Antoine, Paris

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
 SELLERIES, REMISES, CHENILS, ÉTABLES
 BASSES-COURS
H. RABOURDIN
 39, rue Boissy-d'Anglas, Paris.
 (Ci-devant, 23, faubourg St-Honoré)
 STALLS ET BOXES TOUT EN FER, SYSTÈME BREV.
 Sans sonorité, et garantis contre tout accident.

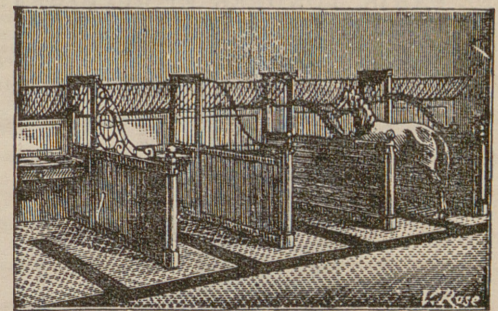
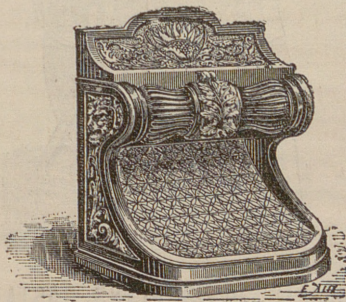
POËLE RÉFLECTEUR PORTATIF AU GAZ
 EN TERRE CUITE ÉMAILLÉE, AVEC ARCHE EN AMIANTE

DOULTON & C^{ie}
 6, Rue Paradis. Paris.



COMBUSTION PARFAITE
 RADIATION DIRECTE
 SANS FUMÉE SANS ODEUR
 PROPRIÉTÉ ABSOLUE
 PAS D'ENTRETIEN

Envoi de tarif sur demande



MÉDAILLE D'OR UNIQUE, PARIS 1878
 2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1889

Envoi franco sur demande, d'albums, tarifs, plans et devis

Des spécimens d'écuries et selleries en tous genres sont exposés dans les magasins.

39, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.



LE PASSÉ ET L'AVENIR DES ATELIERS DE L'ÉCOLE

Coup d'œil rétrospectif : — Les « diocésains » et l'Académie. — Coup d'État et bagarre du vieux Louvre. — Les « abattoirs » de l'École. — Juste retour des choses d'ici-bas.

La lettre de notre ancien et excellent camarade, M. Gaspard André (voy. p. 67), l'artiste Lyonnais au talent plein de verve, à l'esprit tout fait d'indépendance, cette lettre empreinte du meilleur sens et d'une forme irréprochable contient, à la fois, une fine pointe d'ironie sur le passé de l'École, passé toujours présent à la mémoire des anciens de notre temps, et une critique fort juste, à notre avis, de l'état actuel des choses.

Mais si les anciens se souviennent aisément de la fameuse révolution scolaire due aux impatientes influences d'une école alors très puissante par son chef, Viollet-le-Duc, les nouveaux, surtout les « aspirants », qui ne peuvent se souvenir, pourraient bien vouloir, à ce sujet, un brin d'explication.

Il y a de cela vingt-cinq ans : le « maître » de l'école dite diocésaine était de toutes les bonnes fêtes de Compiègne; bien en cour, on se l'arrachait pour l'organisation des divertissements artistiques de ce monde impérial dont on a dit, depuis, si peu de bien.

Usant avec esprit de cette légitime influence, se réclamant de « l'art national » — c'est-à-dire de l'art gothique — dont il venait de ressusciter ou, tout au moins, pasticher les splendeurs à Notre-Dame de Paris et à Pierrefonds, l'adversaire ardent, implacable de l'Académie des Beaux-Arts, sut mettre dans son jeu de fort gros et puissants bonnets — notamment M. de Niewerkerke, surintendant des Beaux-Arts — Viollet-le-Duc parvint un beau matin à faire un véritable coup d'État à l'École des Beaux-Arts. De la peinture et de la sculpture il se souciait bien moins, sans doute, que de l'architecture. Pourtant on fit sauter les peintres et les sculpteurs de l'Institut aussi bien que les architectes. Ceux qui voulurent bien se soumettre, embrasser la nouvelle religion, faire suite au « maître » diocésain et jurer sur l'autel... d'une princesse du sang impérial — protectrice des arts et des artistes d'alors — jurer renonciation entière aux vieux errements de l'Académie, ceux-là furent « embauchés » ou maintenus en place.

6^e Année. — N^o 7.

Viollet-le-Duc eut pour lui la chaire d'esthétique. Bon Dieu, quel vacarme! Vous en souvenez-vous? A la sortie de la séance d'ouverture, on se battit dru — pour et contre — dans la cour du vieux Louvre. Le surintendant pensa être étouffé. Baudry, l'architecte, hercule vendéen, secouait deux sergents de ville, comme on « croule » des pruniers en septembre. Théophile Gauthier, l'un des promoteurs du coup d'État, fut confondu avec une douzaine d'opposants enragés et fourré au bloc dans la tour Saint-Germain-l'Auxerrois; etc., etc. Un seul fut, pour l'exemple, mis à la porte de l'École : c'était, hélas! mon plus intime ami. Cet ami-là, humble écolier, eut, à peu près, le même sort qu'auront toujours ceux qu'on sacrifie à l'exemple — petits ou grands — : on lui tourna le dos, même du côté de ceux qui l'avaient poussé à l'énergie d'une protestation bien inutile, d'ailleurs.

Et l'on créa, pour lors, les ateliers officiels à l'École des Beaux-Arts. Sévèrement, nous flétrissions, du nom d'élèves des « abattoirs », ceux qui y couraient, alléchés par l'espoir de récompenses nombreuses et d'avancement.

M. Laisné, Constant-Dufeux, Paccard — un gothique, un fantaisiste et un romain; tous trois de grand mérite — furent les professeurs de ces ateliers, où entrèrent des anciens et des nouveaux. Paccard mort, puis Constant-Dufeux, M. Laisné renonçant au professorat, préférant l'art à la pédagogie : les ateliers devinrent tout simplement des ateliers d'architecture sans épithète. La gratuité de l'enseignement, du loyer et du chauffage constituèrent dès lors et constituent encore la seule différence entre ces ateliers-là et les ateliers libres. Tous ceux, ou presque tous, qui en sont sortis, n'ont rien de bien gothique. Ceux qui sont allés à Rome, suivant la même voie que leurs devanciers des ateliers libres, ont fortement négligé l'arc ogive et le corbeau, pour le corinthien de Mars Vengeur et celui des niches du Panthéon.

Juste retour des choses d'ici-bas : où l'on devait élever de petits néo-gothiques, des *raisonneurs* de l'encorbellement et de la poutre apparente, des protestants contre le « ridicule cliché » du soi-disant classique, là on voit aujourd'hui « grouiller » de petits architectes qui se pâment déjà devant les mou-

lages de fragments antiques, avant de s'attaquer à l'analyse de la Renaissance française. Ils vont sans penser à tout le mal que se sont donné, jadis, pour faire ouvrir les ateliers officiels et y implanter « l'art national », les précurseurs et maîtres de ceux qui, aujourd'hui, demandent la fermeture des anciens « abattoirs » revenus aux classiques errements.

Maintenant, voudriez-vous me dire un peu de quel droit un nombre quelconque d'aspirants, issus de parents riches ou fils de pauvres gens, ignorants comme des carpes ou déjà petits prodiges, de quel droit ces *premiers arrivés* — n'importe lesquels — seront défrayés de tout à l'École, dressés aux frais du gouvernement jusqu'au diplôme ou jusqu'à Rome, sans autre condition exigible, à l'origine, qu'une « lettre de présentation d'un architecte connu » ?

Ou les ateliers sont incommensurables de capacité ; ou ils sont, suivant toute vraisemblance, d'une contenance bornée. Alors il faudra donc se battre pour y entrer ; comme on doit le faire aux têtes de lignes de tramway. Là on se contentera d'une lettre de présentation, une carte, un rien... ; ici on se contente d'un numéro de série : à chacun de jouer des coudes et du poing pour y entrer et même pour s'y maintenir.

J'avais toujours pensé que la gratuité dans une école devait être, au moins, la récompense d'un effort quelconque. Il y a là un côté à la fois démocratique et pratique à observer.

Ouvrir les portes à deux battants sans contrôle : c'est gaspiller le loyer, l'éclairage et le chauffage et les frais d'enseignement fournis par le contribuable.

Supprimer les ateliers c'eût été fermer l'accès d'une profession libérale à tous ceux qui ne peuvent payer les leçons d'un maître et leur part de loyer. On les a maintenus. C'est très bien. Il était impossible de ne pas enseigner à l'École des Beaux-Arts quelque chose de l'art.

M. André, de Lyon, voudrait que ces ateliers ne fussent qu'une école de passage, école élémentaire, école d'entraînement et de discipline, à la fois. Les nouveaux reconnus, aptes à l'étude de l'architecture et admis à ces ateliers gratuits se plongeraient dans les mathématiques et autres sciences nécessaires à l'étude de l'art, avant et après leur promotion comme élèves de l'École. Ils y feraient, de l'étude des éléments analytiques, leur pain quotidien ; et cela jusqu'à ce que, déjà forts, ils pussent trouver avec discernement leur voie ; jusqu'à ce que, déjà mis au fait des concours de composition par leurs visites aux expositions scolaires, ils aient pu sentir quelque inclination pour telle ou telle école particulière, pour l'enseignement de tel ou tel maître.

Les ateliers de l'École devraient, si je comprends bien M. André, être comme la « Polytechnique » de l'art ; et les ateliers extérieurs, plus ou moins libres ou officiels, en être comme les écoles d'application. — Dame ! c'est une idée.

Rien n'empêcherait, au sortir des ateliers officiels — où l'enseignement serait indépendant de l'esthétique — rien n'empêcherait qu'un élève de l'École, muni de ses « valeurs » en sciences mathématiques, histoire, etc., etc., ne devint le disciple fervent d'un *diocésain*, d'un *romain*, d'un *indépendant*, ou tout bonnement (s'il est pressé de tâter de la pratique) d'un architecte affairé faisant de l'art en action.

Encore une fois : avec les ateliers tels qu'ils sont ouverts, entretenus et aujourd'hui maintenus à l'École, on sera toujours à la veille d'une fermeture pour cause de tapage, de gamineries brutales ou, surtout... de complot extérieur ténébreusement ourdi par ceux-là que les ateliers officiels exaspèrent.

Des ateliers sans opinion esthétique, sans parti pris ; des *gymnases* préparatoires à la « lutte pour la vie » aussi bien qu'aux tournois purement artistiques : voilà qui, de la part de l'État, pourrait être d'une fourniture rationnelle et avantageuse, étant *gratuite* et *obligatoire* pour les nouveaux ; voilà qui tranquilliserait les familles sur les débuts, à Paris, d'un jeune échappé de province ; voilà qui ne blesserait les convictions de quiconque.

D'autre part le côté *démocratique* du système des ateliers gratuits, ce système qui permet au fils du maçon, du charpentier ou du terrassier de venir réclamer l'utilisation, au profit de tous, de ses aptitudes naturelles, ce système-là a bien ses avantages.

Le coffre fort d'un papa « fortuné » ne doit pas toujours être le piédestal indispensable à l'éducation artistique d'un jeune homme, à la vocation formellement déclarée. C'est à l'État, — qui s'en honorera plus tard, — à remplacer ledit coffre. Il y a donc ici, comme partout, matière à réflexion, matière à distinction.

E. RIVOALEN.

LA RÉVOCATION DE M. COQUART

Il est assurément intéressant de connaître l'opinion des étrangers sur cette mesure qui a causé chez nous tant d'émotion. Nous citerons les articles publiés au dehors, à mesure qu'ils parviendront à notre connaissance.

Dans son avant-dernier numéro, du 14 novembre, *The Architect*, journal hebdomadaire de Londres, qui de tous les journaux d'architecture s'occupe le plus des choses de l'art en France, commente ainsi, avec une ironie amère et quelque peu cruelle, la révocation de M. Coquart.

Le Génie de la République française, dit-il, est généralement représenté sous la forme d'une austère matrone, qui, les lèvres serrées et la main sur un glaive, semble attendre l'heure de la vengeance. Nous ne doutons pas que les artistes aient ainsi fidèlement interprété l'esprit qui, en théorie au moins, semble animer la variété de patriotes qui détiennent tour à tour le pouvoir.

Et, comme il faut un aliment à son besoin de vengeance, le Génie paraît avoir choisi les architectes comme représentants de son ennemi futur. Pour eux la République ne s'inquiète jamais de faire parade de justice ; une accusation est chuchotée dans l'ombre contre un architecte officiel, et il est de suite jeté par-dessus bord.

L'homme infortuné à qui était confié le soin du Mont-Saint-Michel, n'ayant pas approuvé les projets de quelques personnages locaux, il a dû démissionner. A Versailles, l'architecte qui croyait avoir été mis là pour veiller à l'entretien du palais, étant allé jusqu'à dire que l'état des bâtiments exigeait une dépense plus forte que la somme qui était allouée,

il a été relevé de ses responsabilités. L'architecte de l'École des Mines est remercié quoiqu'il n'ait, lui, fait aucune demande d'argent.

La dernière victime est M. Coquart qui depuis onze ans était architecte de la Cour de cassation et, depuis un quart de siècle architecte de l'École des Beaux-Arts. Son crime est la remise d'un rapport qui n'a pas plu à un des clercs des bâtiments civils. Le directeur a demandé la révocation de l'architecte, et le ministre s'est trouvé enchanté de frapper promptement sur un homme considéré comme un ennemi.

Le nom de M. Coquart n'est pas familier aux étrangers; la vérité est que c'est un de ces hommes timides dont la place eût été hors du monde, dans quelque monastère dont les frères pouvaient se livrer entièrement à leur culte pour l'architecture. Fils de parents pauvres, il eut le mérite d'obtenir le prix de Rome en 1853 et, quoique sa position après son retour fût loin d'être prospère, cependant son caractère et son habileté le firent admettre à l'Institut. En ce moment, ceux qui s'indignent le plus de sa disgrâce sont les membres de l'Institut, ses collègues, qui l'estiment pour un aussi grand artiste qu'il est parfait honnête homme. Une pétition en sa faveur se signe à Paris, mais aussi longtemps que les architectes français seront en quête d'un office qui puisse devenir vacant sous un gouvernement arbitraire, il n'y aura que peu d'espoir pour M. Coquart et les gens aussi honorables que lui.

Avant sa démission, toutes les dispositions étaient prises pour la nomination de ses deux successeurs. Et maintenant des Français cyniques ont déjà sans doute des vues sur la place de la prochaine victime de la vie officielle; peut-être même quelques architectes, par de diplomatiques recommandations, cherchent-ils à se pousser et à obtenir quelque place qui pourrait devenir vacante.

Mais quand les gouvernants sont arbitraires, on ne peut attendre un excès de vertu de la part des administrés.

— Nous avons déjà fait nos réserves sur ce qui concerne ces successions aux destitués; de même que nous avons exprimé nos doutes sur l'exactitude des bruits que l'on a fait courir à ce sujet. Mais notre devoir est de traduire exactement les journaux que nous citons.

On voit avec quel étonnement les Anglais reçoivent de semblables nouvelles, eux habitués à une solidarité d'intérêts véritable et chez qui le gouvernement ne fait qu'interpréter les sentiments des corporations qui composent réellement la société anglaise.

Chez nous on risque quelquefois la chute d'un ministère pour le retrait d'emploi d'un garde champêtre, moins souvent pour le renvoi d'un simple artiste qui ne s'occupe que de pures questions d'art. Ne vaudrait-il pas mieux ne pas faire agir de si grandes machines et que les sociétés soutinssent elles-mêmes leurs membres.

Il est vrai qu'elles seraient bien étonnées si leurs décisions étaient prises en considération.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de deuxième classe.

Jugement du 6 novembre; rendu : UNE ÉGLISE PAROISSIALE. — Éléments analytiques : L'ÉTUDE DE DEUX CHAPITEAUX CORINTHIENS. — Esquisses : UNE MAISON DE CULTIVATEUR et UNE ÉTABLÉ A VACHES AVEC LOGEMENT DE MALADE.

Ayant, par anticipation, donné (voyez p. 48), un résumé des

programmes des projets, études et esquisses de seconde classe ci-dessus énoncés, passons tout de suite à la revue de ces divers travaux.

Si, par aventure, quelques-uns des noms d'élèves exposants sont ici plus ou moins légèrement estropiés, prière de s'en prendre à la cryptographie administrative, à ces hiéroglyphes que rendent tout à fait indéchiffrables les grillages féroces emprisonnant les listes de récompensés et autres avis affichés dans le vestibule de notre vieille école.

— On aurait, paraît-il, toutes les peines du monde à préserver ces importants papiers de la rapacité des amateurs ou de la rage sournoise des « blacboulés » (!!!).

Et, à ce propos, observons qu'il se produit, parfois, là tout comme ailleurs, d'assez plaisantes « coquilles » — comme disent les journalistes — : Parmi les noms des auteurs de projets mis hors de concours pour négligence dans le rendu du dernier projet de deuxième classe, nous avons bien lu celui d'un élève dont le projet n'a point été rendu du tout : c'est là un comble de négligence qu'on a voulu punir, sans doute, par cette sévérité étrange.

Mais arrivons au fait. *L'église paroissiale* du programme a été assez gentiment comprise, en général, par messieurs de la deuxième classe. C'était, on peut le dire, un programme facile pour l'esquisse, sujet connu, les documents pouvant être présents à la mémoire de tous. Les façades paraissent, plus que les plans, avoir été l'objet d'études attentives, d'efforts sérieux de la part de plusieurs.

Pourtant les proportions de plan et les commodités de service auraient dû préoccuper davantage les jeunes architectes dont quelques-uns sont déjà d'habiles, très habiles dessinateurs.

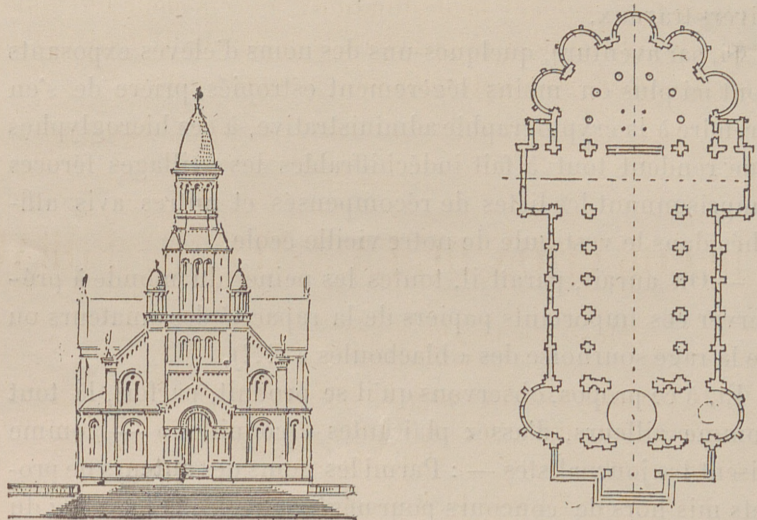
Voici, par exemple, le plan de *M. Bonnet* à qui son projet d'église a valu l'une des trois premières mentions décernées. Les chapelles d'entrée, ouvertes en absidioles sur une sorte de narthex ou de porche intérieur, n'ont pas l'air de faire partie de l'église. Aux temps primitifs du christianisme, cela pouvait servir au stage des catéchumènes; aujourd'hui, une chapelle consacrée aux morts, au patron de l'église, ou contenant les fonds baptismaux (voyez p. 48), se trouve toujours ouverte sur l'intérieur de l'église. L'exorcisme se pratique sous un porche extérieur.

Une église sans chapelles latérales n'offre rien de bien commode, puisque les bas-côtés servent surtout à la circulation. Le programme laissant facultatif l'emplacement des chapelles — soit aux bas-côtés, soit autour du chœur — quelques-uns, comme *M. Bonnet* (1^{re} mention), les ont fait rayonner autour du chevet de leur église; et les autres en ont doublé les bas-côtés. Ainsi a fait *M. Bemis* (1^{re} mention). Ses chapelles à pans coupés, trop peu profondes pour contenir, chacune, autel et confessionnal, sont de simples niches. Et la grande nef seule pourrait contenir les fidèles; le reste étant livré à la circulation ou rempli par les accessoires du culte. Ici une chapelle de la Vierge formant abside au chevet de l'église est le seul lieu ouvert au recueillement des dévots. C'est trop peu.

Quant aux chapelles indiquées près de l'entrée: si elles s'ouvrent d'un côté sur l'église, elles forment un peu trop la grotte; ces chambres obscures ne conviendraient guère qu'à des messes basses dites pour les morts.

Une église paroissiale.

Projet de M. Bonnet.



M. Chambers, prodiguant les sacristies — une à chaque angle du transept — mais économisant un rang de stalles sur deux que réclamait le programme, et supprimant la chapelle de la Vierge comme le voudrait un bon protestant, M. Chambers n'avait pas un plan meilleur que les précédents et a eu, comme leurs auteurs, sa *première mention*.

C'est que, vraiment, les trois façades de ces projets-là se portaient joliment bien, pour des façades de seconde classe.

Inspirée du roman périgourdin, ou plus simplement peut-être de l'église d'Auteuil due à M. Vaudremer, — ne faut-il point s'inspirer des œuvres de maîtres passés ou présents? — la façade de M. Bonnet, à la silhouette simple, serrée, aux proportions justes, avait, comme on dit, « du cachet » dans sa robuste simplicité. Bravo!

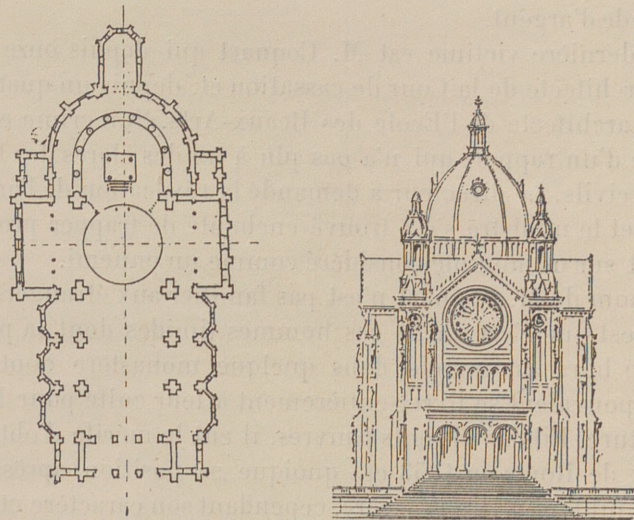
Empreinte d'un style plus mondain, plus moderne surtout, la façade de M. John Bemis rappelait, à la fois, Saint-Augustin de feu Baltard et la Trinité de feu Ballu, — les modernes églises parisiennes des plus beaux quartiers.

M. Chambers, également, semble avoir remporté sa mention pour l'étude de sa façade dont les deux tours, accostant une rose de pignon encadrée dans une grande arcade, produisaient fort bon effet.

Mentionnons encore la deuxième mention de M. Assinar dont le plan, peut-être trop court, n'empêchait la bonne tournure de son dôme à pans coupés et de sa façade d'un beau caractère — c'était, à notre avis, la meilleure façade du concours — ; deuxième mention à M. Roisin, dont la flèche découpée à la Strasbourgeoise et la façade étudiée avec goût faisaient regretter les faiblesses du plan; deuxième mention à M. Rousseau, dont la tour fendue par une grande baie et contenant la tribune eût laissé passer la lumière au travers de la silhouette des orgues; deuxième mention à M. Bidart : Tudieu! quel byzantin coloré, ruisselant d'or et de pourpre; c'était Saint-Paul *extra-muros*, intérieurement habillé des feux sombres de Saint-Marc: audace et tempérament. — Il faut soigner ça, Monsieur le professeur Redon, canaliser cette exubérance : cela, bien dirigé, peut avoir de l'avenir.

Quant à la deuxième mention accordée au *Casino* portant le nom d'église et que M. Lebrun a rendu, il est douteux que le professeur, M. Ginain, soit ravi de cette étude fantaisiste et

Projet de M. Bemis.



gaillarde : l'élève a dû rendre cela sans l'approbation du maître.

Nous voici aux « éléments analytiques » : on demandait, aux élèves de seconde classe, l'*Etude de deux chapiteaux corinthiens*.

Ici trouvent place une observation utile et un renseignement indispensable aux élèves débutants : nul n'était admis, jusqu'ici, à prendre part aux rendus des projets d'architecture de seconde classe sans avoir, auparavant, obtenu au moins *deux mentions* aux concours d'*éléments analytiques*. C'était tout naturel ; car il faut bien savoir un peu d'orthographe avant de s'essayer au discours. Mais comme le jury est d'ordinaire indulgent, généreux même, en ce qui est de ces études élémentaires, et cela afin de faciliter l'accès des concours de projets aux nouveaux venus, il s'ensuivait que les *anciens* eux-mêmes revenaient, dit-on chercher des *mentions à prix doux*, des grades faciles, des *valeurs* aisément obtenues pour monter en *première classe*, sans s'être creusé la tête à l'étude et au rendu de projets d'architecture.

Aujourd'hui le robinet est fermé pour tous ceux qui, ayant obtenu leurs deux mentions en *éléments*, peuvent concourir aux projets rendus. — En avant ! messieurs, en avant ! Ne nous amusons plus aux bagatelles de la porte.

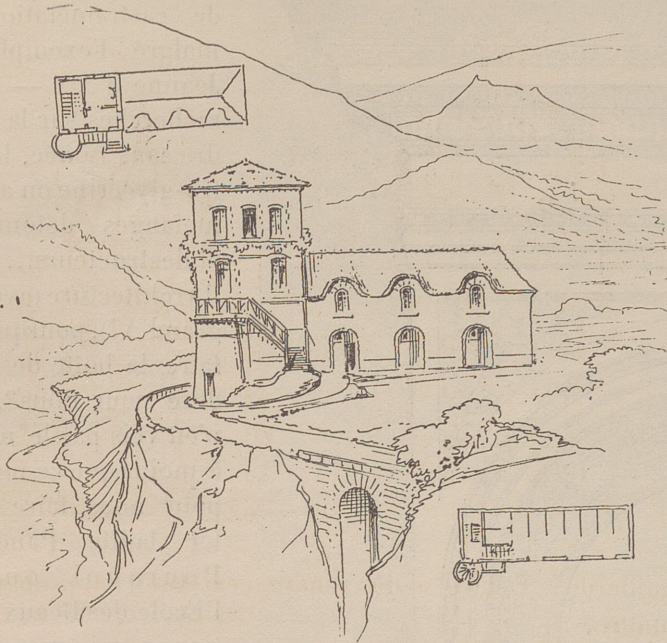
Mais, en ce cas, ce nous semble, il faudrait introduire, dans les programmes de seconde et même de première classe, les prescriptions nécessaires à la conservation des bons effets observés depuis longtemps et dus, sans nul doute, à l'étude des *formes*, des *profils* que réclamaient les concours d'*éléments analytiques*.

C'est à M. le professeur de théorie que ceci s'adresse : L'étude et le rendu d'un détail intéressant, d'un coin d'ordonnance, devrait faire partie du programme d'un concours d'architecture. Faut-il attendre que l'élève soit pensionnaire de France à Rome pour lui demander de savoir profiler, modeler et rendre un morceau de son projet?

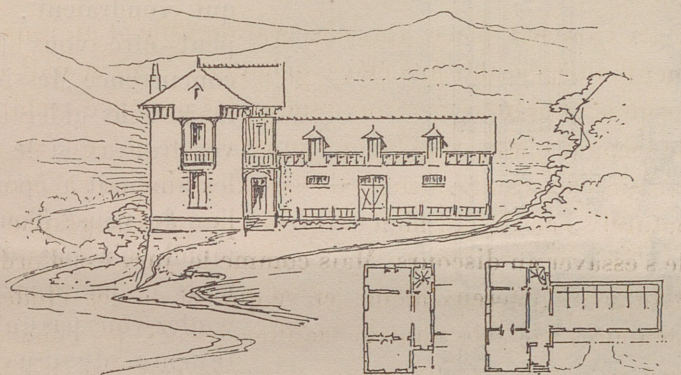
Or, deux concours élémentaires, assurément mentionnés, ne suffisent pas à affermir cette partie indispensable du talent d'un jeune architecte.

Des deux chapiteaux corinthiens dont l'étude était demandée aux nouveaux (voy. page 48). et tous deux de style grec,

Une étable à vaches, avec logement de malade.



Esquisse de M. Binet.



Esquisse de M. Leclus.

on ne pouvait guère trouver de modèle « purement grec » que dans les restes du monument de Lysicrates à Athènes ; c'est ce qu'ont fait les élèves pour l'un des chapiteaux. Puis, des temples dits de Vesta à Rome et à Tivoli, ils ont tiré des exemples pour l'autre chapiteau. Étaient à remarquer les études de MM. Blitz, Tillot, Arnaud, Du Pasquier (trop d'aquarelle et pas assez d'architecture), Prudent, et surtout Tony Garnier. Pour les autres, en général, peu de dessin et d'étude, beaucoup trop de « chic ».

Si nous passons aux concours d'esquisse, le premier — celui des vacances (8 septembre, voy. p. 48) — n'a pu donner de résultats bien appréciables, soit que les élèves fussent mal en train, soit que le sujet ne prêtât pas assez aux effets d'imagination : c'était, nous l'avons dit, *Une maison de cultivateur*. Le second, *Une étable à vaches avec logement de malades* pour le traitement des maladies de poitrine a fourni à quelques élèves comme M. Binet, M. Leclus et autres, le motif de gentillettes compositions, encadrées de paysages suisses, alpestres ou auvergnats. D'ailleurs, comme plan d'habitation, c'eût été assez peu confortable et, comme installation d'étable, très en retard sur les modernes dispositions de nos plus modestes fermes modèles. Les esquisses de MM. Binet et Leclus ont été mentionnées.

En résumé on dessine fort bien, trop bien peut-être en seconde classe ; car on néglige le principal, l'étude du plan à faire suivant la destination ; et cela pour ne songer qu'à la silhouette et au caractère de la façade. Il y a vingt ans qu'on dessinait assez mal, mais on « plantait » mieux.

UN ANCIEN.

DÉCORATION DE LA GALERIE LOBAU

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je partage quelque peu l'appréciation de la *Construction moderne*, au sujet du concours pour la décoration picturale de la galerie Lobau, à l'Hôtel de Ville.

Comme le dit fort bien M. M. D. S., aucun projet n'est à l'échelle de la surface à décorer.

Il ne faut pas se le dissimuler, la loggia Lobau n'est qu'un étroit et long boyau alourdi par toute une rangée de gros lustres. — Toute décoration historiée paraîtra toujours mesquine dans ce milieu.

D'après moi, et surtout d'après des exemples que j'ai pu étudier en pérégrinant, la décoration de ces — fonds de sébilles — comporte, tout simplement, un badigeon de couleur quelconque, semé d'étoiles, de flammes, fleurs de lys, V P, R F ou autres attributs largement espacés.

Pour séparer les coupoles, un rehaut d'or sur les moulures des doubleaux.

C'est-à-dire que la loggia doit faire cadre neutre autour de la décoration historiée de la grand'salle.

Le planchéage de la loge Lobau et de ses environs immédiats n'est pas de plein pied ; mais des hors de niveau, de quelques centimètres, sont rachetés maladroitement par des plans inclinés sur lesquels les pieds buttent.

D'aucuns prétendent que c'est là gracieuse attention du parqueteur qui a voulu, ainsi, faire admirer les riches mosaïques de bois dont il a décoré cette loge et la salle.

Agréez, etc.

L. GEORGES.

LE ROLE DES FEMMES

DANS L'ARCHITECTURE

Voyons, Monsieur le Directeur, les architectes ont donc bien peur de n'avoir plus de pain à manger... ou de beurre à mettre dessus ? Ils ont une sainte horreur des malheureux ingénieurs, qu'ils traitent de « têtes carrées », non par amour du beau, mais tout uniment parce que ceux-ci se permettent de marcher sur leurs brisées : la longue discussion soulevée innocemment dans la *Construction moderne* est close, mais un de ces Messieurs y fait toujours de temps à autre, discrètement ou non, allusion. Et voilà maintenant qu'ils n'ont plus assez d'une tête de Turc, il leur en faut deux ! Et c'est nous, pauvres femmes, qui partageons cet excès d'honneur... ou d'indignité ; on tremble que nous nous avisions de manier le tire-ligne et l'équerre, ou bien on affecte de nous mépriser, comme M. R... dans votre n° 51, et on dit :

« Rassurez-vous, bonnes mères, leur concurrence ne vien-

dra pas de sitôt s'ajouter à celle de « l'ennemi né du beau » (*id est* : toujours ce pauvre ingénieur)!

Je crois que vous vous trompez, Monsieur notre dépréciateur; si vous voulez piocher dans vos souvenirs historiques (puisque, de votre temps, cette « nourriture indigeste » faisait encore partie de l'examen d'entrée à l'École des Beaux-Arts), dites-moi un peu si Sémiramis n'était pas un « architecte paysagiste ».

J'ai vu un architecte ne pas admettre qu'un autre que quelqu'un de sa profession pût tracer une allée; mais, pourtant, jamais encore aucune invention « jardinière » de ces Messieurs n'a été classée au nombre des sept merveilles du monde. Celle qu'on appelait aussi Sémiramis... du Nord, la grande Catherine, s'entendait tout autant que son homonyme à donner des ordres aux architectes. Et n'avez-vous pas lu dernièrement, dans les journaux, que l'impératrice Eugénie s'était amusée à faire, et même à envoyer sous le voile de l'anonyme, un projet au concours pour l'Opéra?

Sans aller si loin, ni si haut, vous auriez pu voir, il y a quelques années, à l'École spéciale d'architecture de M. E. Trélat, une jeune Américaine, fille d'un sénateur de Washington, que la vocation architecturale avait poussée à venir là perfectionner les études qu'elle avait commencées dans sa patrie. Espérons qu'elle y aura rapporté un peu du goût délicat et sobre de ses maîtres, car ce n'est pas précisément par la pureté et la finesse des lignes que ses collègues américains se distinguent.

Elle l'a pu, car elle travaillait consciencieusement, sans que sa présence troublât le moins du monde ses condisciples, ni qu'ils fussent jaloux des succès qu'elle remportait sur eux.



Exposition de 1889. — Cheminée style Louis XVI.

Je comprends qu'une femme ne s'occupe pas de castramétation — malgré l'exemple de Jeanne d'Arc — ni de recherches sur la poudre sans fumée, la nitro-glycérine ou autres mélanges détonnants et destructeurs... mais l'Architecture (avec un grand A!), pourquoi en faire la boîte de Pandore pour nous?... Je n'en vois pas le motif, à moins que ce ne soit pour nous faire imiter ladite Pandore. Pourquoi ouvrir l'École des Beaux-Arts à nos compagnes, peintres, sculpteurs, etc., et la fermer à celles qui voudraient, non peut-être vous faire concurrence, Messieurs mais vous aider dans vos travaux si le sort les amenait à épouser l'un de vous? Tout le monde n'a pas d'enfants : pourquoi ne voulez-vous pas qu'une femme désœuvrée puisse partager les occupations de son mari, plutôt que d'aller courir inutilement les five o'clock?

Sommes-nous donc si indignes de comprendre les beautés de votre art?... ou est-il si élevé au-dessus des autres que nous n'y puissions atteindre, tandis que vous reconnaissez que nous pouvons marcher à côté des peintres, sculpteurs, graveurs?

Ne sommes-nous capables vraiment que de vous « donner du fil à retordre » comme le dit M. R...?

Alors, pourquoi vos arts portent-ils un nom féminin? Pourquoi la Société centrale des Architectes a-t-elle pris pour attribut une tête de femme... un peu courbée et chagrine, il est vrai, sous le lourd amas d'édifices dont vous l'avez couronnée, Messieurs, mais, enfin, une femme! — pourquoi les anciens ont-ils fait d'Uranie la muse des sciences? pourquoi n'y a-t-il pas un dieu pour l'architecture, lorsque la musique a Apollon; le médecine, Esculape; le commerce, Mercure?

Vous me direz qu'il y a aussi un dieu qu'on appelle Harpocrate, et que je ne suis pas ses lois... mais c'est un *homme*, et puisque MM. les architectes ne veulent pas de notre compagnie, il est bien juste que nous ne reconnaissons pas leurs dieux, et que nous brûlions ce qu'ils adorent... si tant est qu'ils adorent le silence, ce que je ne crois guère.

Agréez cependant, Monsieur le Directeur, toutes mes excuses pour la prolixité de...

UNE DE VOS LECTRICES.

CHEMINÉE LOUIS XVI

La *Construction moderne* a publié, dans la 5^e année, deux cheminées Renaissance à l'Exposition universelle de 1889; nous y joignons aujourd'hui cette autre, qui a valu une médaille d'or à son auteur, et qui est conçue dans ce style que l'on a quelquefois appelé la deuxième Renaissance française.

Le sculpteur, M. Thiébault, qui l'a dessinée et exécutée avait prévu en même temps la décoration du lambrissage, accessoire nécessaire à l'ensemble, mais qu'il n'a pu terminer à temps. Le projet que nous avons vu dans ses ateliers faisait encore mieux valoir tout le charme de la composition.

M. Thiébault est également chargé de la décoration sculptée du musée Galliera sur laquelle nous reviendrons probablement plus tard.

ORPHELINAT DE NEUILLY (SEINE)

PLANCHES 5 ET 6.

Cet établissement a été construit boulevard Victor-Hugo, à Neuilly, pour la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, sur les plans et sous la direction de M. Louis Dauvergne, architecte.

Il est destiné à l'habitation de 60 enfants, 30 garçons de 3 ans à 14 ans, et 30 filles de 3 ans à 18 ans. Il comprend, en outre, 8 à 10 lits pour le personnel de la maison.

Les orphelins hospitalisés devant suivre les cours des écoles libres de Neuilly, il n'y avait pas lieu de prévoir des locaux scolaires proprement dits.

La construction a été exécutée à forfait par la maison F. et H. Michau et L. Douane, entrepreneurs de travaux publics, pour la somme de 157,000 fr.

Les travaux supplémentaires comprenant l'installation du gaz, la réfection et la réparation de divers murs et grilles de clôture, l'aménagement des cours de récréation, etc., etc., se sont élevés au chiffre de 23,000 »

Au total. 180,000 fr.

Chaque lit d'enfant hospitalisé revient donc à la somme de 3,000 francs, non compris les frais de direction et d'acquisition du mobilier. — Le terrain faisait partie du legs attribué à la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul pour la construction de cet orphelinat.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

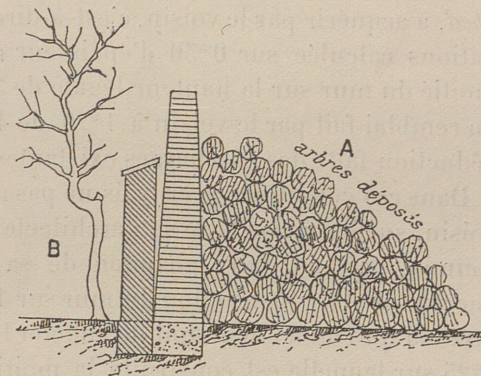
LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Mur de clôture. — Dépôt de bois adossé.

Mon client B... a une propriété clôturée au sud par un mur de 0^m50 d'épaisseur sur 2^m50 de hauteur, qui lui appartient comme sol et construction.

Son voisin A... est marchand de bois et pour pouvoir entre-

poser ses buttes ou arbres sur son terrain sans acquérir la mitoyenneté de mon client, il a fait construire des petits pylones en maçonnerie de briques, comme l'indique le croquis ci-



contre; ces pylones ou pyramides ne touchent pas le mur dans la partie en élévation mais elles le touchent dans la partie en fondation.

A... est-il dans son droit? ne doit-il pas payer la mitoyenneté de tout ou partie du mur B...?

Là n'est pas le plus grand inconvénient, c'est plutôt la facilité avec laquelle les maraudeurs pénètrent dans le jardin de mon client, en montant sur ces arbres, puis sur le pylone et enfin sur le mur.

Le voisin A... n'est pas clôturé, les maraudeurs ont donc chez lui libre accès, et mon client voit chaque année disparaître fruits et légumes. N'y a-t-il aucun moyen de faire cesser cet état de choses sans passer par la police municipale à laquelle A... nous renvoie invariablement après chaque délit?

La facilité avec laquelle on peut monter sur le dépôt d'arbres ne peut-elle faire assimiler ce dépôt à un jour sur la propriété de mon client, ou l'obliger à prendre des mesures telles que B... soit à l'abri des incursions des maraudeurs?

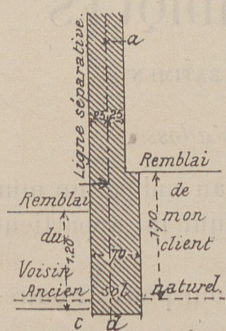
Réponse. — Si la propriété de A... est fermée, l'action de B... nous paraît problématique en ce qui concerne la facilité avec laquelle les maraudeurs pénètrent dans le jardin de B... Quant aux piles établies, elles pourraient subsister sans le mur de clôture et bien quelles touchent ce mur dans la partie basse, il n'y a là que l'exercice du droit de propriété de A..., qui ne saurait donner lieu à une demande en mitoyenneté pour le mur de clôture.

Si la propriété de A... est insuffisamment close et que B... souffre un préjudice du fait de cette clôture insuffisante, laquelle permet aux malfaiteurs, par suite des dispositions de A..., de pénétrer chez B..., B... peut exercer un recours contre A... pour dommages causés.

Clôture. — Mitoyenneté.

Mon client, propriétaire dans une ville de plus de 50,000 âmes, s'est clos de murs dans les conditions suivantes:

D'un accord tacite avec le voisin, le mur de 0^m50 d'épaisseur fut construit à cheval sur la ligne séparative des deux propriétés, et mon client désirant surélever le sol de sa propriété a établi dans la hauteur de 1^m70 de son remblai un



contre-mur de 0^m20 en surépaisseur de celui de 0^m50, et il a pris le terrain nécessaire sur sa propriété.

Peu de temps après, le voisin remblaie son terrain d'environ 1^m20, il construit une maison d'habitation et ferme entièrement sa propriété de murs et grille sur voisin et rue. Chargé par mon client de faire régulariser la mitoyenneté de ses murs de clôture avec son voisin j'en établis le compte en portant la portion *abcd*, à acquérir par le voisin, c'est-à-dire, la moitié des fondations calculée sur 0^m50 d'épaisseur et non de 0^m70, et la moitié du mur sur la hauteur légale de 3^m30 calculée à partir du remblai fait par le voisin à 1^m20 de l'ancien sol naturel, déduction faite des surcharges existantes.

Dans ces conditions je croyais ne pas avoir de difficulté. Le voisin, sur les conseils de son architecte à qui le compte a été soumis, prétend faire abandon de sa mitoyenneté et nie l'accord de la construction du mur sur la ligne séparative, il prétend que mon client doit lui acheter la bande de terrain de 0^m25 sur laquelle est construite la moitié du mur, et offre de payer la moitié du mur de 0^m50 dans la partie occupée par le remblai de ses terres seulement.

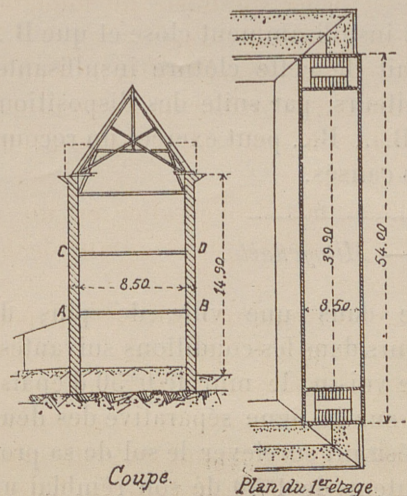
Je trouve ces prétentions arbitraires.

Réponse. — Le voisin est assujéti à la clôture en raison des termes de l'article 663 du Code civil; il doit acquérir la mitoyenneté dans la hauteur de 3^m20 au-dessus du sol de remblai. Nul doute à ce sujet. Si le voisin résiste, il y a lieu de l'assigner devant le tribunal.

Travaux communaux. — Désordres. — Responsabilité.

La ville de L... a fait construire sur un terrain neuf un bâtiment d'instruction (collège) dont les travaux ont été reçus définitivement il y a quelques années, mais qui sont encore sous le coup de la garantie légale de dix ans.

Le bâtiment principal forme un boyau de 54 mètres de longueur sur 8^m50 de largeur et 14^m50 de hauteur. Il ne renferme que trois murs de refend formant les cages des escaliers qui se trouvent aux extrémités (Voir le croquis ci-joint); ces murs montent jusqu'aux combles. Ce bâtiment est complètement isolé à partir du premier étage. Il a été construit avec des moellons ordinaires, des ouvertures, arêtiers, cordons et corniches en pierre de taille. Les fondations reposent sur la roche calcaire qui est excessivement solide et qui se trouve à 0^m80 de profondeur. Les murs de façade possèdent



de 0^m80 à 0^m50 d'épaisseur suivant l'étage auquel ils appartiennent. Des chaînages en fer avec ancrs apparentes existent de 4 mètres en 4 mètres à la hauteur des planchers des premier et deuxième étages.

Enfin les combles sont formés par des fermes à entrants retroussés avec jambes de force, blochets et moises posées en croix de Saint-André sur le tout.

Aujourd'hui ce bâtiment manque de stabilité, les joints sont coupés dans plusieurs ouvertures, le plancher du grenier se détache des murs; le cordon d'appui du deuxième étage au lieu d'être en ligne droite forme sensiblement quatre lignes brisées.

En examinant cette construction en détail, on constate dans l'une des façades au premier étage des parties qui surplombent de 0,002 à 0,007 par mètre; au deuxième de 0,003 à 0,012 par mètre; aux lucarnes du grenier de 0,004 à 0,011 par mètre.

La façade opposée n'a pas sensiblement travaillé; sur un ou deux points on trouve un fruit de 0,005.

Le rez-de-chaussée est intact.

Ce qu'il y a de particulier dans cette situation, c'est que les efforts qui auraient dû s'accroître au centre de la façade, ont au contraire produit leur maximum d'effets dans le voisinage des murs de refend. Il est vrai que ces derniers sont lézardés à partir du premier étage et que l'un d'eux se sépare du mur de façade, ce qui dénote un grand défaut dans l'exécution des maçonneries.

1° Les avaries survenues à ce bâtiment sont-elles suffisantes pour exiger de l'entrepreneur des réparations immédiates et des travaux confortatifs, et ce, aux frais de ce dernier?

2° Peut-on comprendre dans ces travaux l'établissement de contreforts montant jusqu'à la corniche devant les parties menacées; et l'établissement, au plancher du grenier, de chaînages semblables à ceux qui existent aux étages inférieurs?

3° Pourra-t-on réclamer à l'entrepreneur une indemnité pour le trouble que les travaux de réparation apportent dans la jouissance de l'immeuble?

4° L'architecte pourra-t-il être rendu responsable des avaries et sous quel point de vue ou rapports?

Réponse. — Dans l'espèce qui nous est soumise, il y a lieu de rechercher à quelles causes sont dus les désordres qui se sont produits; l'expertise est donc nécessaire.

Si les désordres sont dus à la mauvaise exécution des travaux, l'entrepreneur est responsable; mais si les mouvements qui se sont produits sont imputables au défaut de contreventement des murs de face (ce qui est notre avis), la faute est imputable à l'auteur du plan, c'est-à-dire à l'architecte.

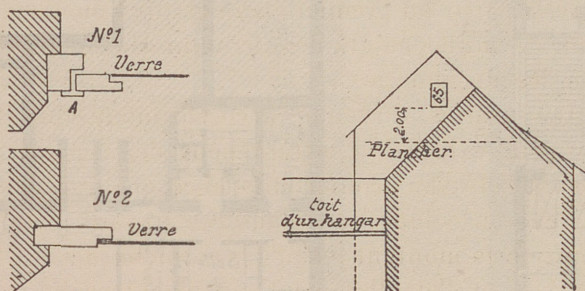
Si les désordres sont dus aussi bien à la mauvaise exécution des travaux qu'au vice du plan, les constructeurs sont responsables chacun dans la mesure de sa faute; c'est ce qu'établira l'expertise. En tout cas les contreforts nous paraissent utiles et auraient dû être faits dès l'origine: la ville devra donc payer la valeur de ces contreforts, mais pour le prix qu'ils auraient coûté en faisant l'édifice; la plus-value de reprise en arrachement et les étalements, s'il y a lieu, devront incomber à l'architecte et à l'entrepreneur s'il y a faute de ce dernier dans la construction des murs de face. Il en est de même pour les chaînages à établir.

Des dommages et intérêts pourront être réclamés par la ville s'il y a préjudice causé. Inutile de dire que les dégradations, crevasses, etc., devront être réparées et que tous raccords de peinture ou autres devront être faits aux frais de celui des constructeurs qui sera en faute d'après l'expertise.

Journal de souffrance.

Je désirerais avoir le renseignement suivant, au sujet d'un jour de souffrance :

J'ai construit pour un de mes clients une maison adossée au mur séparatif, et nous avons acquis la mitoyenneté de ce mur; le voisin, premier constructeur, a un étage de moins que nous, nous avons donc surélevé le mur mitoyen et dans cette surélévation nous avons pratiqué un jour de souffrance à 2 mètres du sol de la pièce; ce jour a 0^m65 de largeur sur 1 mètre de hauteur, il ne constitue pas une vue, car, même en montant sur une échelle pour regarder dans la direction du voisin, il est impossible d'apercevoir autre chose que le toit. Dans ces conditions, j'avais jugé inutile de mettre un châssis à verre dormant et un grillage en fer à maille de 1 décimètre; j'avais simplement ferré le châssis à un ventail par deux paumelles et l'avais fixé par deux vis en feuillure, afin de pouvoir au besoin nettoyer le carreau. Le voisin exige les dispositions énoncées au Code; ne puis-je alléguer la situation spéciale qui prouve bien que ce n'est pas une vue droite?



Dans le cas où je serais obligé de faire un grillage en fer, y a-t-il un règlement sur la grosseur du fer à employer, car j'aurais désiré ne réduire que le moins possible le jour? la pièce étant éclairée de l'autre côté sur une courette assez étroite et le locataire ayant besoin pour sa profession du jour du Nord.

Le voisin exige même que le dormant du châssis soit enlevé et que je le remplace par un châssis plus grand scellé dans le mur, c'est-à-dire le remplacement de la figure n° 1 par la figure n° 2.

J'avais proposé de fixer des platines en fer comme en A, mais il ne veut rien entendre.

Faut-il céder entièrement à ses exigences?

Réponse. — Le jour de souffrance doit être établi selon les termes des articles 676 et 677 du Code civil et non autrement, le treillis de fer est donc exigible. Nulle épaisseur n'est fixée pour le fer.

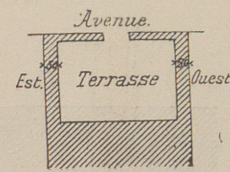
Le châssis dormant et le châssis ouvrant peuvent être conservés, mais les paumelles du châssis ouvrant doivent être supprimées et ce dernier châssis, fixé avec vis sur le châssis dormant, afin de pouvoir être retiré plus commodément pour le nettoyage du verre à l'extérieur. Dans ces termes, le voisin sera sans droit de réclamer.

Mur contigu. — Offre d'acquisition. — Démolition.

Un de mes clients a une terrasse devant sa maison. Cette terrasse est limitée à l'Est et à l'Ouest par des murs de 0^m50 d'épaisseur bâtis entièrement sur son terrain. Comme il désire modifier cette terrasse et l'agrandir en remplaçant les murs est et ouest par de simples cloisons en briques de 0^m12 d'épaisseur, j'ai commencé aujourd'hui la démolition de ces murs.

Un des voisins, désirant aussi construire, voudrait profiter d'un des murs, ce qui lui agrandirait de 0^m50 la largeur de sa

propriété; il a fait faire ce matin par l'huissier des offres pour l'acquisition de mitoyenneté, à quoi j'ai fait répondre par mon client: « que ce mur étant en démolition, laquelle serait terminée ce jour même, il n'avait pas de mitoyenneté à vendre. »



Mon client est-il dans son droit d'avoir fait continuer la démolition de son mur après sommation de l'huissier, et dans le cas contraire, quelle action peut lui intenter son voisin (la population du village est de 1,600 âmes)?

Réponse. — Aux termes de l'article 661 du Code civil, tout propriétaire joignant un mur a la faculté de le rendre mitoyen, mais cette faculté disparaît si le propriétaire fait disparaître le mur, ce qui est le cas dans l'espèce.

La facilité d'acquiescer ne saurait prévaloir sur l'exercice du droit de propriété inscrit dans l'article 544 du Code civil.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri RAYON, architecte.

NOTE SUR L'ASILE DE NUIT

RUE LABAT 44

La maison hospitalière de Clignancourt a été construite, à titre gracieux, pour une société de très ancienne fondation (1780) : la Société philanthropique.

Le terrain affecté à l'œuvre renfermait dans son périmètre un ancien petit hôtel qui a dû être conservé; de là certaines irrégularités dans la forme de la cour intérieure.

Le programme imposé présentait un double et même un triple but : d'abord, l'asile de nuit pour femmes et enfants, auquel tient un fourneau économique, puis un dispensaire pour enfants.

Des Sœurs n'habitant pas la maison surveillent le dispensaire, tandis qu'une mère de famille et les siens logés dans l'établissement dirigent le fourneau et l'asile de nuit dont le service convient peu au caractère des religieuses; de là une légère difficulté pour séparer deux personnels sans cependant les éloigner.

I. Asile de nuit et fourneau. — La salle d'attente est commune au service médical et au service hospitalier; cela sans inconvénient, le premier est du matin, le second seulement du soir. — Cette salle, séparée du corridor d'entrée par une haute cloison vitrée (ce qui permet de surveiller d'un coup d'œil l'ensemble du rez-de-chaussée), est garnie de bancs fixes et d'un bureau; elle est ornée du buste du fondateur, A. Hartmann et d'un tableau des donateurs.

Deux portes donnent accès à un second vestibule, d'où l'on pénètre à rez-de-chaussée dans le corridor du dispensaire et où l'on trouve les escaliers du sous-sol et des étages affectés à l'asile de nuit.

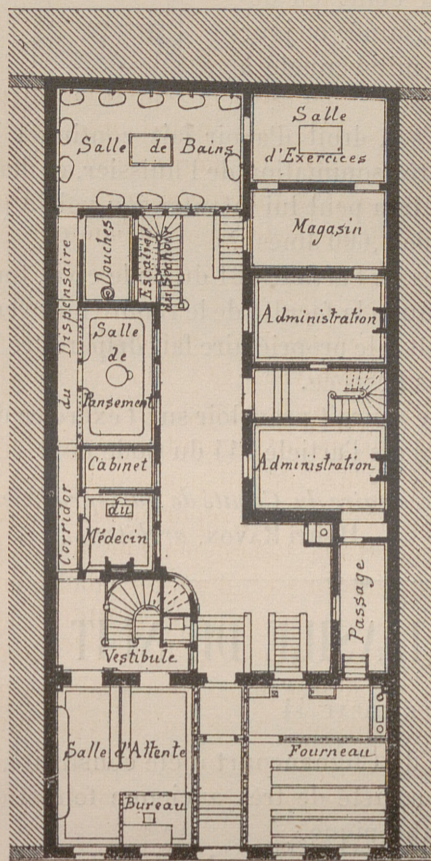
Au sous-sol, dans la salle en face de l'escalier, est un service de douches, au nombre de douze, dans autant de box, destinées aux réfugiées.

Les vêtements de ces femmes sont immédiatement portés dans la soufrerie voisine pour y être désinfectés. — Une porte en tôle, garnie dans sa feuillure d'une corde d'amiante, ferme hermétiquement cette soufrerie, les émanations sulfureuses sont entraînées dans une cheminée joignant celle du calorifère. Un simple bec de gaz placé à la base de cette cheminée

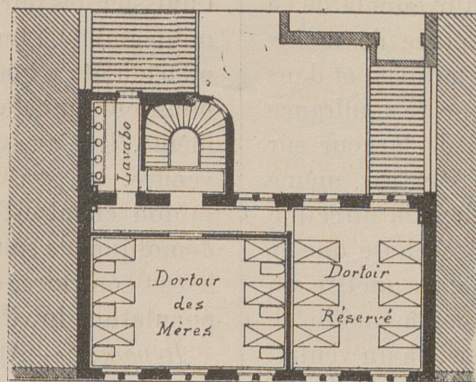
ASILE DE NUIT.

Echelle de 0^m003.

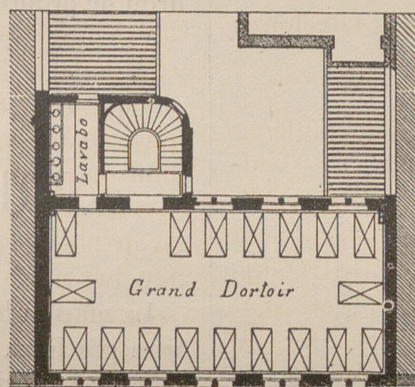
RUE LABAT, A PARIS.



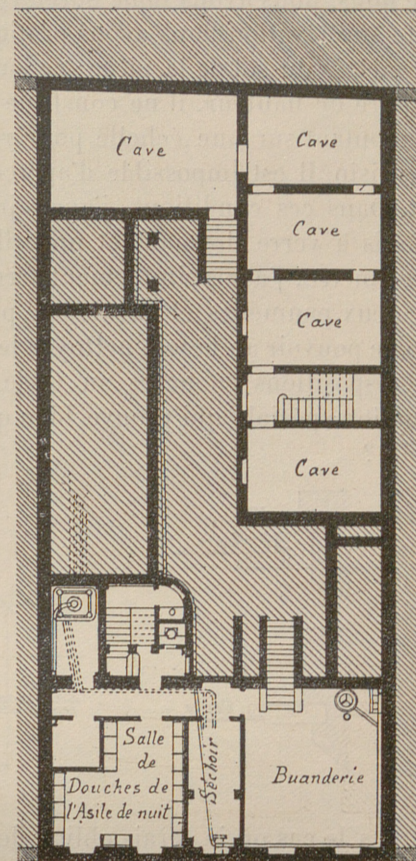
Plan du rez-de-chaussée.



Plan du deuxième étage.



Plan du premier étage.



Plan du sous-sol.

et que l'on peut allumer du corridor (par un verre mobile), détermine le mouvement ascensionnel de l'acide sulfureux.

A côté de cette souffrerie se trouvent, en cave sous le grand escalier, deux calorifères à eau chaude. — L'eau vient aux bouilleurs d'un réservoir placé sous la toiture et elle retourne au réservoir voisin pour se répandre dans la canalisation générale desservant les baigns et les douches, la cuisine et la buanderie, ainsi que les conduits de chauffage.

Le va et-vient d'eau chaude est produit par l'un ou l'autre de ces calorifères d'inégales capacités et, par conséquent, d'inégales surfaces de chauffe. L'un de ces calorifères est destiné au service du matin (bains, buanderie, cuisine), c'est le plus important; l'autre au service du soir, douches des réfugiées seulement, et par conséquent beaucoup moins considérable. — Des robinets d'arrêt munis d'étiquettes indicatrices ferment alors certaines parties des conduites inutilisées.

Du sous-sol, en remontant l'escalier, on trouve des water-closets. Dans le vestibule, au bas du grand escalier, des armoires à casiers sont destinées à recevoir les vêtements désinfectés qui seront rendus à la sortie des femmes.

Vêtues de l'uniforme de la maison, ces femmes peuvent passer, de l'autre côté du corridor d'entrée, au réfectoire du fourneau qui, le soir, est libre de tout consommateur du dehors.

La salle du fourneau est fermée (comme sa symétrique la salle des entrées) par une haute cloison vitrée.

Une cloison boisée à claire-voie la sépare en deux parties, pour empêcher l'accès de la cuisine proprement dite. — A la suite et en retour, une petite salle forme magasin, et une seconde sert de tisannerie. Cette dernière rejoint l'ancienne

construction où se trouve la salle à manger de la directrice.

Du réfectoire les réfugiées passent aux dortoirs en revenant dans la salle d'attente d'où elles vont au grand escalier. — Au premier étage le dortoir occupe toute la superficie du corps de logis. Le sol est simplement carrelé, les murs peints et vernis avec angles arrondis pour éviter l'accumulation des poussières. Les croisées sont défendues par des demi-grilles empêchant les habitantes, de moralité suspecte, de rien détourner au dehors. — L'aération est assurée d'une façon constante par de doubles toiles de tente remplaçant les impostes des croisées. Ces toiles laissent constamment tamiser l'air appelé par deux cheminées d'aération entourant les tuyaux du calorifère et de la cuisine. Ce tamisage d'air est assez lent pour ne pas refroidir sensiblement la température.

Joignant ce dortoir est un lavabo entouré de vasques à écoulement direct recevant l'eau de robinets de toilette.

Le second étage est semblable mais divisé en deux salles; l'une destinée aux Mères; l'autre aux femmes que leur état de santé n'a pas permis de soumettre à la douche.

Chacun de ces étages renferme 30 lits, ce qui donne 15^m3 d'air par habitant; et l'air est ici renouvelé.

(A suivre.)

Ernest FOURNIER, architecte S. C.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

COLONNES ET POITRAILS. — RÉPARTITION DES CHARGES

Je vous serais fort obligé de me renseigner sur les questions suivantes :

1° Un mur AB est (fig. 1) soutenu par un poitrail; un autre mur CD est supporté par une colonne. Le tout est bien établi et le travail imposé au poitrail ou à la colonne ne doit pas dépasser les limites adoptées.

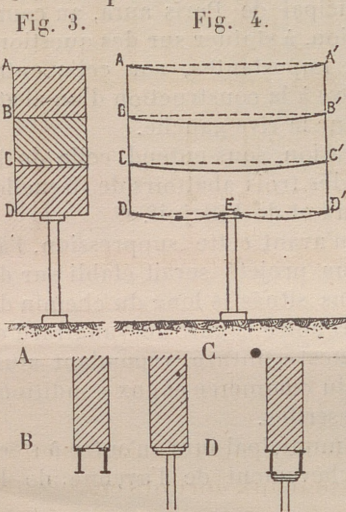
Je voudrais savoir maintenant, les deux murs ne faisant plus qu'un, si le poids supporté par la colonne a augmenté. La quantité de matière reste la même; la disposition seule est changée (fig. 2).

Devra-t-on alors considérer le poitrail comme posant sur 3 appuis, et la colonne portera-t-elle maintenant les $\frac{5}{8}$ de la charge totale?

En résumé, le poitrail deviendra-t-il trop fort et la colonne trop faible?

Deuxième question analogue à la première :

J'ai vu plusieurs constructions établies de cette manière :



Un poitrail B (fig. 3) est suffisant pour soutenir le mur AB, un autre C l'est également pour soutenir BC. Un autre D supporte la partie CD et est soulagé par une colonne. Quel est le poids que supporte la colonne? En raison de la flèche que prendront B et C, doit-on dire que cette colonne supportera les $\frac{5}{8}$ du mur total ABCD — et alors les poitrails seraient superflus, — ou seulement les $\frac{5}{8}$ de CD?

Dans ce dernier cas, quel serait le rôle des poitrails B et C, s'ils étaient insuffisants pour leur destination? Prendraient-ils ce qu'ils pourraient porter et laisseraient-ils le surplus à la colonne et au poitrail D?

Ces simples réflexions vous permettront, je l'espère, de traiter le problème dans sa généralité.

Réponse. — Notre correspondant nous dit avoir quelque peine à voir bien clairement comment les faits se comportent. Nous le comprenons d'autant plus facilement que la question est, en effet, délicate, et que, de plus, elle est et reste toujours indéterminée. On ne peut savoir exactement quelle charge incombera à chacune des pièces, parce que les conditions suivant lesquelles sont montés et présentés ces pièces et ces matériaux, peuvent changer du tout au tout la répartition.

Dans le premier cas, le poitrail mis en place sous la charge, on présente la colonne : est-elle un peu courte, d'une fraction à peine appréciable? le poitrail est à peine soulagé et garde presque intégralement sa flèche primitive; c'est lui qui porte tout ou presque tout. La colonne, au contraire, est-elle un peu longue? elle soulève légèrement le poitrail, diminue sa charge et supporte une partie du poids total. La colonne est-elle justement assez longue pour que le point d'appui E (fig. 4), remonte exactement au niveau de DD'? la colonne porte les $\frac{5}{8}$ de la charge totale, comme indique notre correspondant; est-elle assez longue pour remonter encore un

peu plus le point E? la colonne supporte une charge supérieure aux $\frac{5}{8}$ du poids.

La proportion des $\frac{5}{8}$ est une sorte de moyenne qu'on accepterait, en pareil cas, en supposant que le réglage a été fait de manière à ramener les trois appuis D, E, D' de niveau, et à ne charger ni trop ni peu la colonne.

Dans le second cas, même ambiguïté. Supposons qu'on ait mis en place et chargé AA' qui prend une légère flexion; on place BB' et on élève la maçonnerie jusqu'à affleurer le poitrail supérieur AA'; de même pour CC' et DD'. Il est clair que chaque poitrail ne portera que la bande directement posée sur lui, sans aucune surcharge venant des parties supérieures.

Supposons, au contraire, qu'on mette en place BB' et qu'on monte la maçonnerie jusqu'au niveau CC'. Sur ce premier massif, on pose le poitrail BB' et on le charge ensuite. Que se passe-t-il? Le poitrail BB' qui, primitivement, ne faisait que toucher la maçonnerie inférieure, fléchit peu à peu sous la charge, et celle-ci est, en grande partie, reportée sur le point d'appui E. Dans quelle proportion? Cela dépend de la rigidité plus ou moins grande du poitrail CC', d'un niveau à peine plus ou moins grand auquel on a amené le massif BB'CC', etc. Avait-on laissé un jeu suffisant sous le poitrail CC'? après avoir fléchi, celui-ci peut toucher à peine, ou même ne pas toucher du tout le massif inférieur. Avait-on, au contraire, soulevé plutôt le poitrail CC', après la mise en charge? le poids se reportera presque entièrement sur le massif BB'CC' et le point d'appui E, etc.

Si le réglage est bien fait en vue de ce résultat, on peut admettre que chaque poitrail porte la bande de maçonnerie qui pèse directement sur lui.

En bonne construction, on prolongerait plutôt la colonne, d'étage en étage, jusqu'à AA', de manière à fournir un support intermédiaire à chaque poitrail qui se trouverait allégé d'autant; et la colonne alors porterait les $\frac{5}{8}$ environ du poids total.

P. P.

BIBLIOGRAPHIE

NOTICE SUR J. ANDRÉ PAR M. J. GUADET

Nous avons mentionné en son temps le discours nécrologique sur M. J. André, lu par M. Guadet au congrès des architectes de 1890. Ce discours vient de paraître en brochure et désormais les élèves qui ont conservé le culte du maître pourront relire à loisir l'éloquent éloge écrit par M. Guadet.

Faire une simple analyse de cette brochure serait retracer la vie et les œuvres de J. André, ce que nous avons déjà fait. (V. 5^e année, pages 209, 216 et 227.) Il faudrait, pour donner une idée du talent qu'a développé son auteur dans cette nécrologie, la citer tout entière. Les débuts de l'atelier André y sont racontés avec l'intérêt qui s'attache au récit d'un témoin mêlé aux événements. Puis la longue carrière de l'artiste et de l'homme est retracée avec toute la sympathie que les élèves ont toujours eue pour le maître et l'ami. La carrière d'André a été brillante, mais n'a pas non plus été à l'abri des déboires.

Citons le passage suivant qui a trait à des faits encore récents :

« Jules André eut aussi des difficultés et des écœurements. Il faut ajouter qu'une certaine presse se mit de la partie. On écrivit des absurdités avec perfidie. Et puis, il faut paraître, qu'il y ait toujours quelque architecte, et des meilleurs, qui

serve de cible, de bouc émissaire, qui subisse les attaques d'ignorants prétentieux, bons à récolter des bavardages de concierges ou de garçons de bureaux. Un jour où ces sortes de journaux n'ont pour remplir leurs quatre longues pages ni séance de la Chambre, ni procès retentissant, ni femme coupée en morceaux, un petit ramasseur de scandales vient, faute de mieux, voir en courant, — si même il y va — un édifice considérable, lorgne, juge, tranche et déduit en moins de cinq minutes sur la première table du café voisin, tout ce qu'aurait dû faire un homme qui étudie son art depuis cinquante ans et a consacré quinze ans de travail à son œuvre : *veni, vidi, vici.*

Après tout, il a fait son métier. Il a rabaisé une œuvre française que les étrangers admirent, il a élaboussé, il a calomnié en mauvais français, — entendez le mot au sens qui vous plaira le mieux. »

Le tableau, pour être un peu sombre, n'en est-il pas moins exact, et toujours plein d'actualité?

CONCOURS

VILLE DE PARIS

L'exposition des projets présentés au concours pour la construction, dans le parc de Vaucluse (Seine-et-Oise), de petits pavillons isolés pour fonctionnaires hors classe, sera ouverte, de 11 à 4 heures, du mardi 18 novembre au samedi 29 novembre inclusivement.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le conseil supérieur des Beaux-Arts a décidé de maintenir les ateliers à l'École des Beaux-Arts; il a été décidé en outre qu'il y serait fait quelques modifications.

— Par suite du jugement du 6 novembre 1890 (2^e classe) ont été proclamés élèves de 1^{re} classe : *MM. Henry* (Frédéric), élève de *MM. Daumet* et *Girault*, et *Bidot*, élève de *MM. Douillard* et *Thierry*.

Par suite du jugement du 8 novembre (examens de construction, revision), il a été décerné 23 mentions et ont été proclamés élèves de 1^{re} classe : *MM. Narjoux*, élève de *MM. Narjoux* et *Ginain*, *Nouré* (Félix), élève de *MM. André* et *Laloux* et *Burel*, élève de *M. Blondel*.

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

A l'issue de la séance d'ouverture des cours de l'École spéciale d'architecture, a eu lieu la distribution des prix et des diplômes décernés aux élèves dont les noms suivent :

Prix d'amphithéâtre : *M. Prost*. — *Prix de stéréotomie* : *M. Prost*. — *Prix de composition* : *M. Cabanié*. — *Prix des travaux de vacances* : *M. Pargny*. — *Prix des anciens élèves* : *M. Cabanié*.

Elèves diplômés : *MM. Bruniaux*, *Salibéros*, *van de Castele*, *Venet*, *Lucien* et *Pargny*.

Il a été, en outre, décerné un certificat d'architecte hygiéniste à *M. Salibéros*.

La séance s'est terminée par la remise à *M. Bruniaux* d'une médaille de vermeil, offerte par le Conseil de la Société centrale du travail professionnel au lauréat du concours qui avait pour programme un musée commercial.

NOUVELLES

ÉTRANGER

New-York. — Les résultats du concours pour la construction de l'église Saint-John the Divine, dont nous avons donné les projets de deux des concurrents, vont être prochainement connus; les cinq projets du concours définitif devant être remis le dernier samedi de novembre. Les auteurs, *MM. Potter* et *Robinson*, *Huss* et *Buck*, *Heins*, *La Farge* et *W. Halsey Wood* sont tous des architectes exerçant aux États-Unis.

La plupart des concurrents ont adopté le style gothique *américanisé*; et, si nous en voulons croire les renseignements que le *Building-News* a reçus d'Amérique et qu'il se plaît à exagérer, sans doute, avec une humour toute britannique vis-à-vis d'un projet américain, le concours fait prévoir la solution des problèmes actuels par la réalisation d'un type sublime de construction ecclésiastique. Les projets sont l'évidente et perpétuelle démonstration pour les âges futurs que le style gothique se prête merveilleusement à tous les besoins, ils mettent en lumière l'utilité suprême, la force grandissante et les lignes ecclésiologiques de ce style dont les grands constructeurs européens n'ont su voir ni comprendre l'unification artistique et les inextinguibles ressources qui sont comme la dominante expression de la divine Providence.

Rome. — Des négociations sont ouvertes en vue d'une exposition internationale à Rome, à l'instar de la dernière exposition de Paris. Le président du comité est le *Signor Bacelli*, ex-ministre d'Etat.

Berlin. — La *Verein Berliner Kunstler* se propose de faire une exposition internationale des arts pour l'année prochaine; toutefois et malgré une subvention du gouvernement aucune décision définitive n'a été prise.

DÉPARTEMENTS

Nantes. — Le consul anglais à Nantes, dans un récent rapport sur le commerce et le trafic de son district, donne un compte rendu de quelques expériences faites pour voir s'il est possible, par la filtration naturelle d'eau de Loire à travers le sable, d'obtenir une quantité suffisante d'eau potable pour les besoins de la ville, dont le nombre des habitants s'élevait en 1886 à plus de 127,000. A une certaine distance en amont, on a construit au milieu du fleuve un îlot en sable reposant sur des matériaux de même nature et protégé contre les eaux

par un revêtement en pierres non maçonnées. A travers cette masse de sable, on creusait un puits allant jusqu'au lit de la rivière. Le puits était cuvelé par une maçonnerie étanche, traversée par un certain nombre de barbacanes remplies de petites pierres pour arrêter l'accès des impuretés, ces barbacanes pouvaient être plus ou moins fermées pour empêcher l'eau d'arriver trop rapidement dans le puits pendant la période des crues; l'eau filtrant à travers le sable pénétrait dans le puits d'où on l'extrayait au moyen d'une pompe.

Les expériences ont été des plus satisfaisantes, sous le rapport de la qualité et de la quantité de l'eau; celle-ci passait aussi claire et limpide qu'à travers un filtre Pasteur, avec cet avantage d'être beaucoup mieux aérée. On estime que dix de ces puits creusés en quinconce suffiraient aux besoins de la ville de Nantes.

PARIS

Les grands travaux de Paris. — Le Conseil municipal de Paris aura, au cours de cette session, à statuer sur des questions d'édilité très importantes, sur celle entre autres relative à la construction d'un abattoir unique sur la rive gauche.

Cette opération sous-entend celle de la suppression des trois abattoirs de Grenelle, des Fourneaux et de Villejuif.

Il paraît qu'avant cette suppression, l'abattoir unique projeté serait établi sur de vastes terrains situés le long du chemin de fer de ceinture entre la gare de Vaugirard et la gare de Ouest-ceinture, répondant ainsi aux besoins du commerce et aux conditions d'hygiène prescrites.

Le Conseil municipal aura en outre à s'occuper de l'achèvement de l'avenue de la République.

Le prolongement de la rue de Tolbiac sollicitera également sa délibération.

Puis l'achèvement de la rue de Noailles, dans le quartier de Vaugirard, la rectification et l'achèvement de la rue Ordener, à Montmartre, et la suite à donner aux travaux de transformation de la butte.

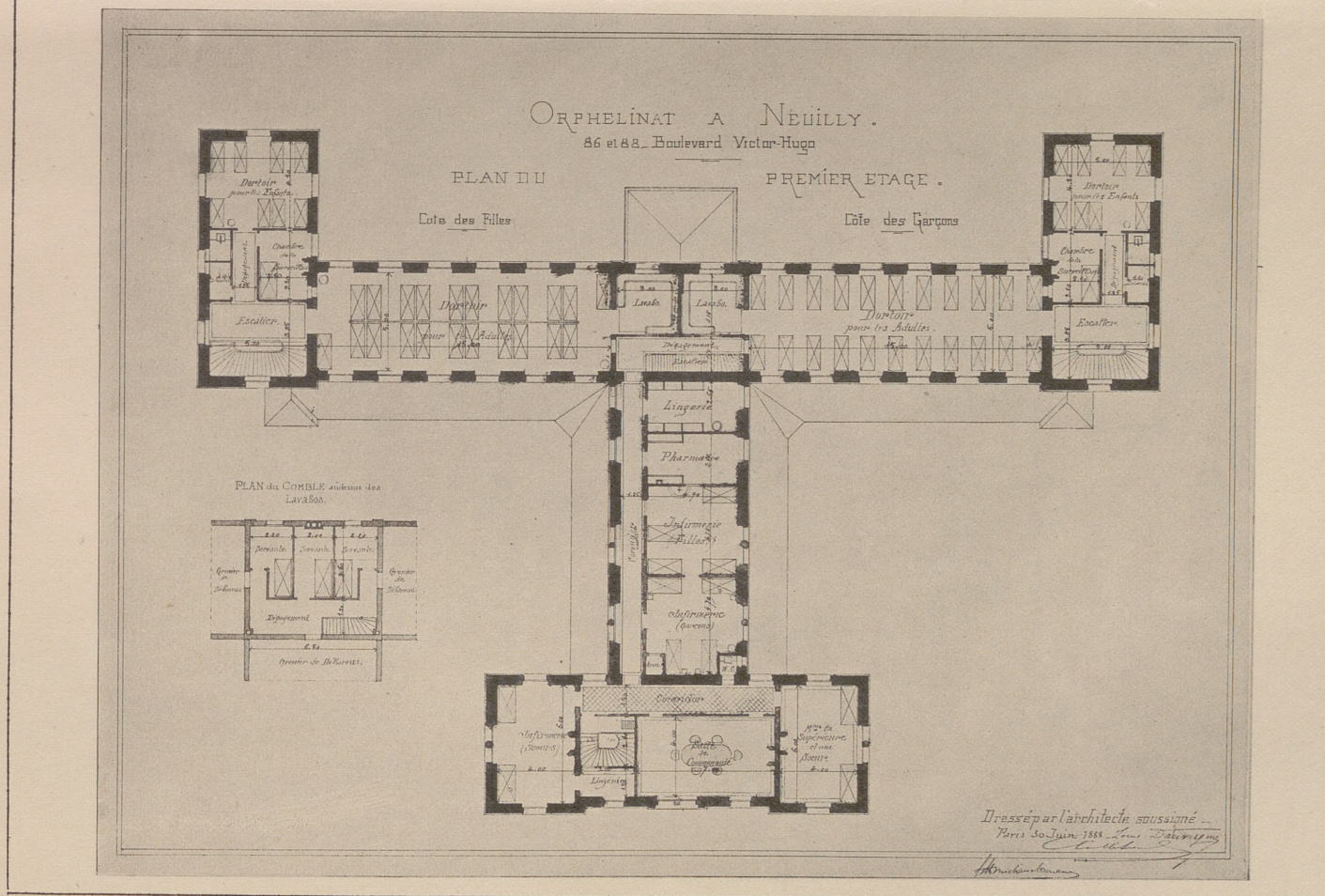
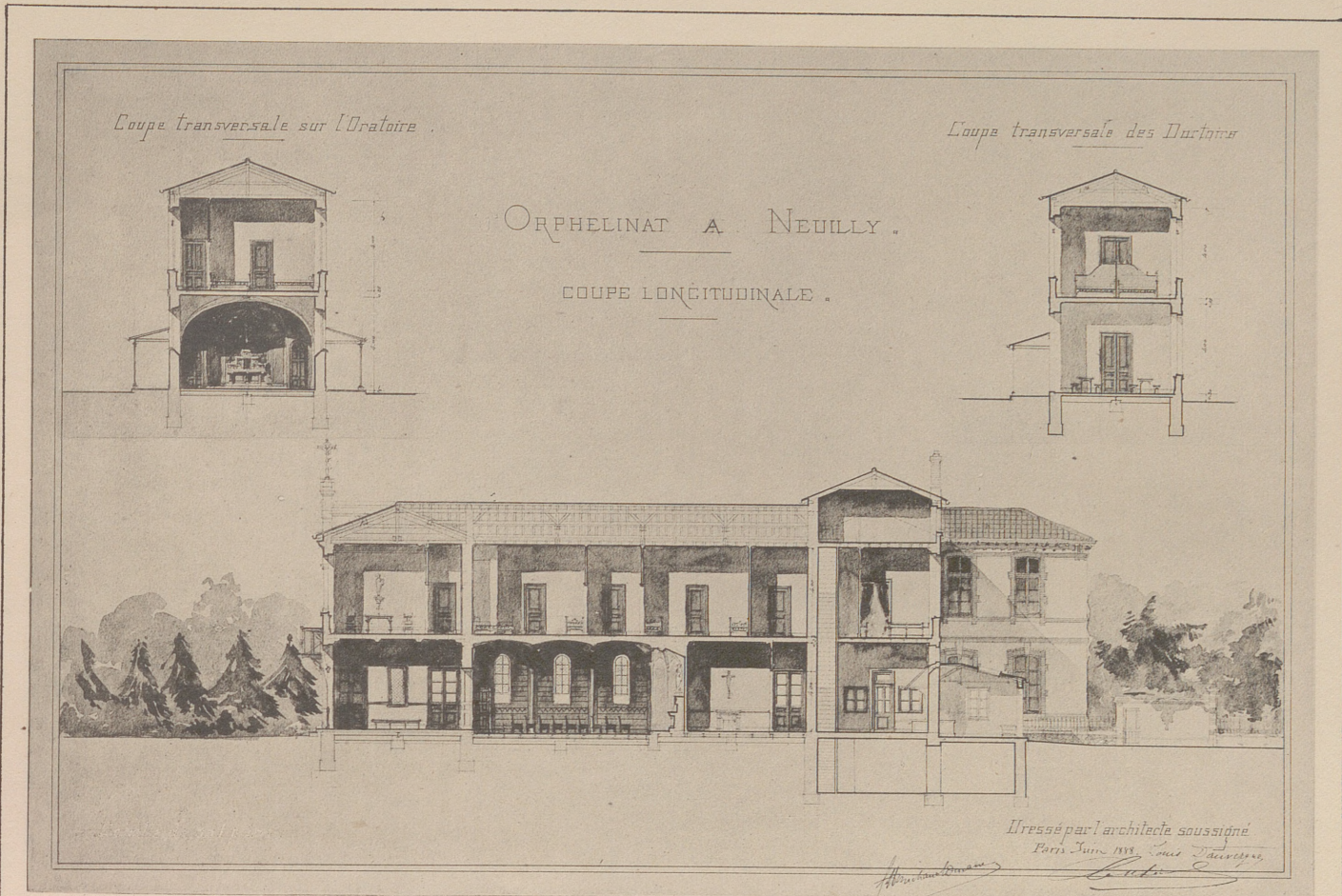
Evidemment, à la suite, l'achèvement du boulevard Hausmann, la construction d'un nouvel Opéra-Comique et du Métropolitain.

PÉTITION

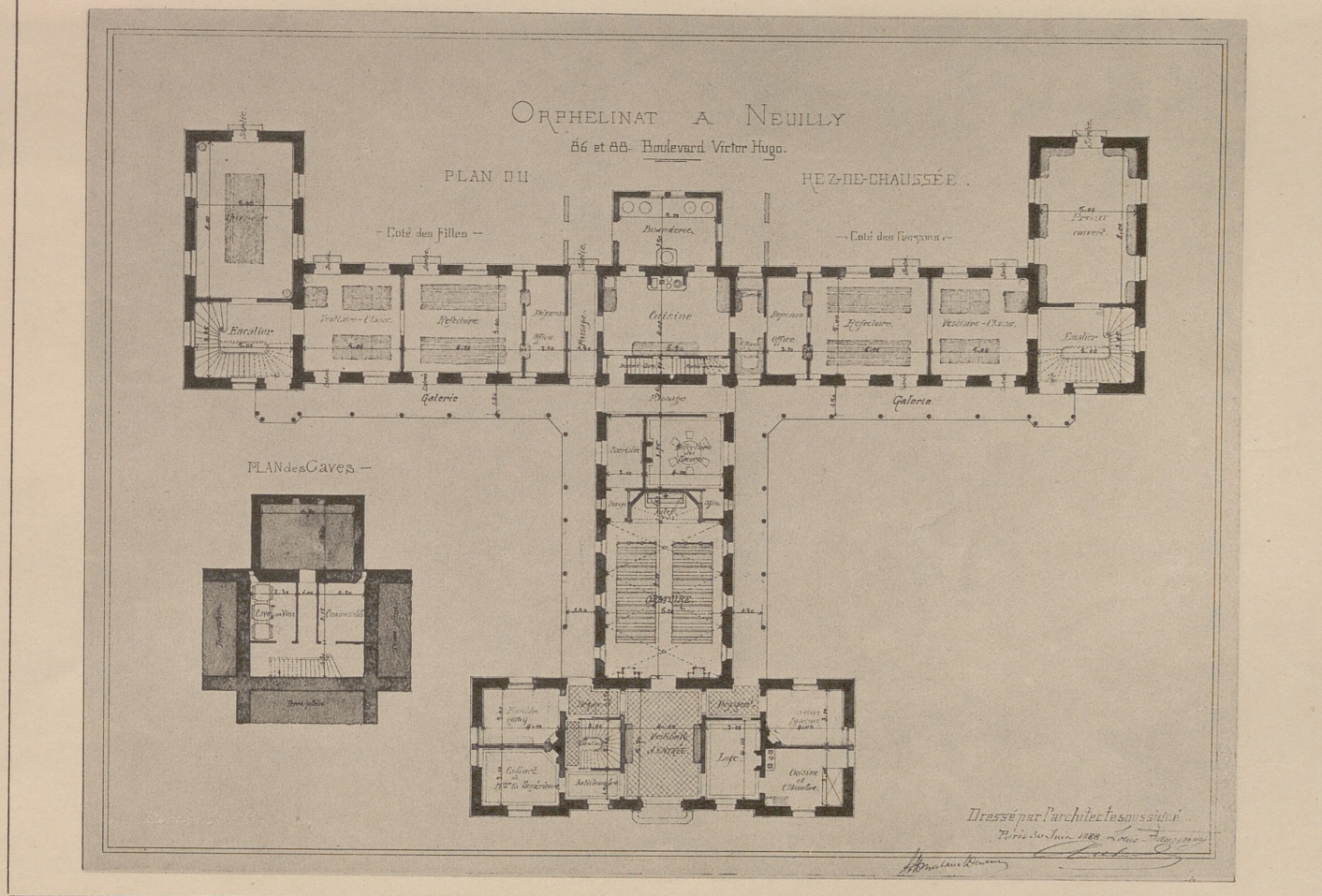
Adressée à *M. le Président de la République* au sujet de la Révocation de *M. Coquart*.

La lettre adressée à *M. le Président de la République* par les artistes, les élèves de l'École des Beaux-Arts et les élèves de *M. Coquart*, et dont nous avons donné le libellé dans le numéro du 8 novembre, sera remise à *M. Carnot* lundi prochain 24 novembre, par *MM. Delaunay* et *Vaudremer*, membres de l'Institut, et *M. Emile Trélat*, directeur de l'École spéciale d'architecture.

Le Gérant : *P. PLANAT.*



ORPHELINAT DE NEUILLY - ARCH. M. DAUVERGNE



PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 8 au 15 Novembre 1890.

SUCRES		BLANCS N° 3		ROUX, BAS 88°		ROUX ACQUITTÉS		STOCK		RAFFINÉS	
1890		les 100 k. nets		les 100 k. nets		BAS 88°		DES SUCRES		BONNE SORTE	
						les 100 k. nets		INDIGÈNES		les 100 k. nets	
								A PARIS		les 100 k. nets	
Lundi...	10 nov.	36 ..	à 36 25	33 25	à	à ..	54 890	405 ..	406 ..	406 ..
Mardi...	11 —	36 ..	36 25	33 50	54 860	405 ..	406 ..	406 ..
Mercredi...	12 —	35 50	35 75	33 25	56 657	405 50	406 50	406 50
Jeudi...	13 —	35 25	..	33 25	57 000	405 50	406 50	406 50
Vendredi...	14 —	35 25	..	33 25	33 50	58 020	405 50	406 50	406 50
Samedi...	15 —	35 25	..	33 25	59 388	405 50	406 50	406 50
Cote moy. de la sem.		35 604		33 312							

ESPRITS FINS			STOCK			HUILES			COLZA D'EUROPE			VIN BRUTS		
1 ^{re} qualité, 90°			DE PARIS			les 100 kilogrammes			BRUTS TOUS FUTS			TOUS FUTS		
non logé, ent. Paris.			pipes			hors barrière.)			les 100 k.			les 100 k.		
1890			hectolitre			1890			APURÉS TONN.			les 100 k.		
Lundi...	10 nov.	33 75	à ..	11 275	62 75	72 75	59
Mardi...	11 —	34 25	..	11 325	62 50	72 50	60
Mercredi...	12 —	34 25	..	11 427	62 50	72 50	60
Jeudi...	13 —	33 75	..	11 475	63 ..	73 ..	60
Vendredi...	14 —	34	11 500	63 ..	73 ..	59 75
Samedi...	15 —	34 25	..	11 475	62 75	72 50	59

SUIFS (Prix aux 100 kilos)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)								
		1890								
		1889								
		1888								
suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains.	62 ..	Lundi...	10	58 50	à	à ..	61 25	à ..	
suif fondu 44° enfilé, de toutes provenances.	63 ..	Mardi...	11	58 75	58 50	50 50	50 75	61 25	61 50	
Acide stéar. pur de saponification.	100 ..	Mercr.	12	58 25	..	50 75	51 ..	61 25	61 50	
Acide stéarique de distillation.	95 ..	Jeudi...	13	58 25	..	51	61 ..	61 25	
— oléique de saponification.	37 ..	Vendre.	14	58	51 25	..	61 25	61 50	
— de distillation.	53 ..	Samedi...	15	58 ..	58 25	50 75	51 ..	61 25	61 50	
Ultramarine bruts 88° de saponification.	82 05									

VINS		Grèce...		Dalmatie...		Turquie...		Portugal...	
RÉGOLTE 1890 (1 ^{re} choix)		37 à 42		36 à 41		42 à 47		36 à 44	
13° à 14° 5'		Bonicaldo... 32 à 37		Huelva... 27 à 32		Priorato... 35 à 40		Haro... 30 à 35	
9° à 12° 5'		Alicante... 35 à 40		Aragon... 35 à 40		Valence... 32 à 37		Catalogne... 29 à 34	
Vins de soulagés. 140		Algérie... 28 à 33		Narbonne... 37 à 42		Roussillon... 34 à 39		Béziers... 29 à 34	
		435 Bordeaux, bon ordinaire. 190 à 215		Mâcon ordinaire. 190 à 215		315 (Suiv. qual., fut et droits d'octroi compris).			

MÉTALX — 15 NOV.		Cours de la sem. préc.		Cours de la sem. corres.		COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX	
à l'acquitté, les 100 kilos.		1890		1889		Paris, le 17 novembre 1890.	
		de		de		Acheteurs	
		de		de		Vendeurs	
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre.	453 75	453 75	425 ..	207 50	Or en barres 1000/1000 le kil.	3440 ..	3450 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre.	448 75	453 75	420 ..	202 50	Arg. à Londres, 1000/1000 l'once, 50 3/4 den.	188 ..	195 ..
Cuivre en lingots et plaques.	456 25	457 50	430 ..	207 50	Souverains.	25 55	25 207
— Best Selected.	462 50	463 75	432 50	210 ..	Pièces anglaises argent.	24 40	25 195
— Mineral de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu.	432 50	490 ..	— de 10 et 20 marks allemand.	24 74	24 77
Étain Banca liv. Hav. ou Par.	256 25	257 50	265 ..	280 ..	— allemands argent.	24 30	24 72
— Billiton.	251 25	253 75	260 ..	272 50	Impériales russes.	20 60	20 70
Étain Détroits.	250 ..	251 25	252 50	266 25	Pièces russes en argent.	2 80	..
— Australie.	267 50	Condors ch. lens.	46 70	..
— Angl. de Cornouailles, liv. Havre ou Rouen.	250 ..	252 50	257 50	267 50	Ducats autrichiens et hollandais.	11 68	..
Plomb provenances diverses, marque ordina. liv. Havre.	33 75	36 25	35 25	34 25	Pièces hollandaises de 10 florins.	20 84	20 88
Id. id. liv. Paris.	36 50	37 ..	34 25	33 ..	— argent.	2 06	2 09
Zinc de Sibérie liv. Havre.	65 75	66 50	61 ..	50 50	Quadruples 27 grammes.	80 30	80 30
— Autre bonne marque.	63 25	66 ..	61 ..	50 ..	Alphonssines.	24 80	24 97
— Paris.	65 75	66 50	60 50	49 75	Tabellines.	25 70	25 90

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris.	250
Boîtes monnaies et tabatières.	250
Or plein.	242 à 245
Or creux.	235 à 240
Jaseron.	235
MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris.	..
Coq.	..
Nouveau.	..
2 ^e Titre.	..
Platino.	le gramme
Lingots d'or.	..
Lingots d'argent doré, perte.	..
Piastres du Chili et Pérou.	..

BILLETS DE BANQUE				
Anglais.	25 27	25 29	Portugais.	556 ..
Ecos. et Irl.	25 12	25 14	Indo-Anglais.	1 60
Australiens.	23 75	..	Mauritius.	1 50
Russes.	310 ..	312 ..	Runion.	99 95
Brésilien.	215	Belges.	99 70
Argentins.	4 25	..	Suisse.	98 70
Hollandais.	203 60	203 80	Italiens.	99 80
Javanais.	202 50	..	Algériens.	99 80
Autrichiens.	226 50	223 ..	Roumains.	99 ..
Allemands.	423 65	423 85	Espagnols.	95 25
Scandinaves.	438 60	439 ..	Grecs.	79 ..
Américains.	517 ..	518 5	Finlandais.	99 ..
Canadiens.	514	Serbes.	95 ..

MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 14 au 21 novembre 1890 (Divers changements).

LES 100 KILOS

CUIVRES ROUGES				100 k.	ÉTAIN (suite.)		100 k.																								
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES.					Cours à partir du 15 mai 1888.																										
Cours à partir du 19 novembre 1890.					En feuilles (pour tout usage).....		400 »																								
En lingots, 2 ^e qual. 170 » — 1 ^{re} qual.				175 »	Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50.....																										
Cours à partir du 13 juin 1890.					Poids du rouleau.....		1 ⁰⁰⁰																								
En planches, mesures du commerce.....				200 »	Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 ²⁵⁰ ...																										
					Prix: le mètre.....		» »																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Largeur</th> <th>Longueur</th> <th>Épaisseur en 10^e millim.</th> <th>Poids par feuille</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 15</td> <td>1 40</td> <td>6/10</td> <td>8.500</td> </tr> <tr> <td>1 30</td> <td>2 »</td> <td>7/10</td> <td>15.000</td> </tr> <tr> <td>1 30</td> <td>2 30</td> <td>8/10</td> <td>20.000</td> </tr> <tr> <td>1 20</td> <td>3 30</td> <td>8/10</td> <td>30.000</td> </tr> <tr> <td>1 20</td> <td>4 »</td> <td>9/10</td> <td>40.000</td> </tr> </tbody> </table>				Largeur	Longueur	Épaisseur en 10 ^e millim.	Poids par feuille	1 15	1 40	6/10	8.500	1 30	2 »	7/10	15.000	1 30	2 30	8/10	20.000	1 20	3 30	8/10	30.000	1 20	4 »	9/10	40.000		TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN Cours à partir du 8 décembre 1887. (Épaisseur de l'étain demi-millimètre)		
Largeur	Longueur	Épaisseur en 10 ^e millim.	Poids par feuille																												
1 15	1 40	6/10	8.500																												
1 30	2 »	7/10	15.000																												
1 30	2 30	8/10	20.000																												
1 20	3 30	8/10	30.000																												
1 20	4 »	9/10	40.000																												
Pour toutes ces épaisseurs et au-dessus...				200 »	Épaisseur { 5 ^m / _m 1/2 et au-dessus.....		100 »																								
TUYAUX brasés en cuivre rouge:					en { 4 ^m / _m 1/2 et 5 ^m / _m		105 »																								
Prix de base de la planche cuivre rouge.....				200 »	millimètres { 3 ^m / _m 1/2 et 4 ^m / _m		110 »																								
Façons à ajouter suivant tarif.....				» »	3 ^m / _m et au-dessus.....		120 »																								
Pour les façons à ajouter suivant tarif, voir les tableaux des plus-values.					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne.....		» 50																								
BARRES. — Rondes ou carrées de 0,014 m/m à 60 m/m.....				200 »	PLOMB Cours à partir du 30 septembre 1890.																										
Cours à partir du 13 juin 1890.					En saumons.....		39 »																								
Tubes étirés sans soudure, prix de base..				240 »	Cours à partir du 31 octobre 1890.																										
CUIVRES JAUNES Cours à partir du 13 juin 1890.					En tables ou tuyaux ordinaires.....		50 »																								
En planches, 2 ^e qual. 185 » — 1 ^{re} qual.				190 »	Tuyaux de 0,010 à 0,019.....		53 »																								
Fils de laiton en boîtes, prix de base....				180 »	VIEUX PLOMB Cours à partir du 30 septembre 1890.																										
Cours à partir du 13 juin 1890.					Vieux pour échange, les 104 kilos.....		10 »																								
Tub. en lait. étirés sans soud., pr. de base. (Voir les tableaux spéciaux pour les plus-values.)				225 »	Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux Fondus.....		31 » 30 »																								
CUIVRES VIEUX EN REPRISE Cours à partir du 24 septembre 1890.					ANTIMOINE Cours à partir du 30 septembre 1890.																										
BRONZE ET CUIVRES Vieux bronze mécanique.....				125 »	Anglais.....		200 »																								
De robinetterie ordinaire.....				100 »	D'Auvergne.....		205 »																								
Cuivre rouge en échange.....				145 »	ZINC Cours à partir du 14 octobre 1890																										
— — — — — prix marchand.....				140 »	En lingots de Silésie et autres bonnes marq.		69 »																								
— — — — — étamé.....				120 »	Cours à partir du 24 septembre 1889																										
— — — — — tournure.....				85 »	Laminé du n ^o 3 à 20.....		82 50																								
— aune dit de campagne échange...				90 »	Ondulé.....		82 50																								
— — — — — prix marchand.....				85 »	A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne . . .		82 50																								
— — — — — rognure de planche, dit pendant neuf.....				105 »	A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.		82 50																								
— — — — — tournure.....				90 »	VIEUX ZINC Cours à partir du 24 septembre 1890																										
— — — — — tout-venant en échange....				95 »	Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé.....		» »																								
ÉTAIN Cours à partir du 19 novembre 1890.					Rognures neuves de la Vieille-Montagne..		48 »																								
Banca en lingots.....				260 »	Prix marchand zinc de couverture.....		45 »																								
Anglais.....				255 »	Chiffonnier.....		41 »																								
Français en lingots (Fonderie d'Harfleur).				250 »	ZINCS A SATINAGE ET A ZINCOGRAPHIE Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.																										
Cours à partir du 12 novembre 1890.					Cours à partir du 4 octobre 1890.																										
En baguettes, plus-value.....				5 »	Marchandise prise en gare de DANGU (Rare). — 3 0/0 d'esc. au compt.																										
En tuyaux de 9 m/m et plus; laminé de 4 m/m et plus.				310 »	N ^o 7 épais. 0 ^m / _m = 35 poids au m. c. 2 ⁴⁵		87 »																								
					8 — 0 ^m / _m = 40 — 2 ⁸⁰		86 »																								
					9 — 0 ^m / _m = 45 — 3 ¹⁵		83 »																								
					10 à 14 — 0 ^m / _m = 50 à 0 ^m / _m = 82 — 3 ⁵⁰ à 5 ⁷⁴		82 »																								
					On livre le zinc à zincographie avec plus-value de 30 fr. 0/0 k. sur les prix ci-dessus, m. condit. Emball. grat. pr commandes d'au moins 100 feuil., au-dessous de 100, chaq. caisse est comptée 3 fr.																										

(Reproduction totale ou partielle expressément interdite sans autorisation écrite.)

CARTE

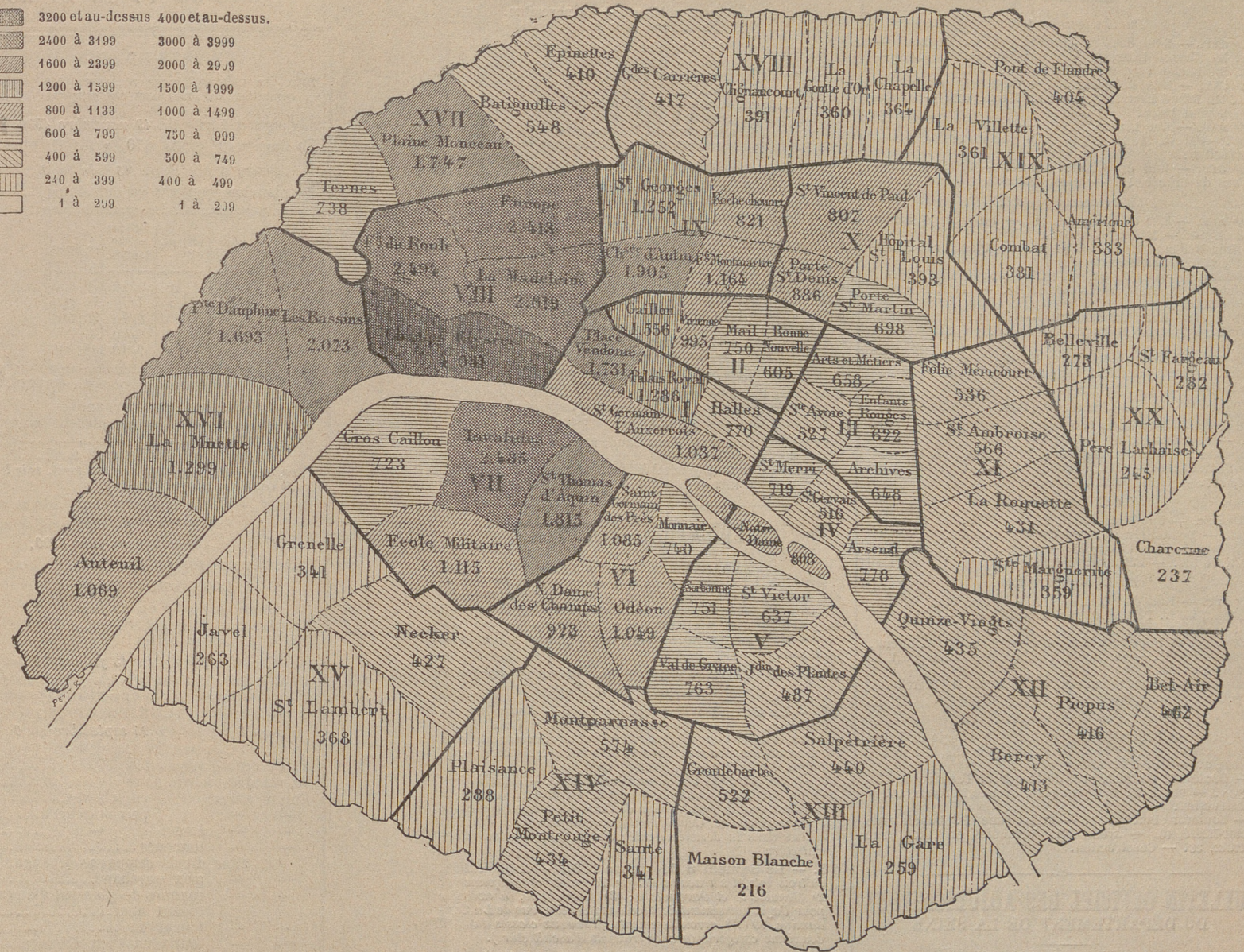
DE LA
VALEUR MATRICIELLE MOYENNE
PAR QUARTIER

des locaux imposés à la contribution mobilière
à Paris.

Carte que M. Lamouroux a publiée d'après les documents que lui a fournis la Commission de répartition : cette carte indique le prix de loyer matriciel moyen dans tous les quartiers de Paris. Telle qu'elle est, elle donne une approximation assez exacte de la richesse relative des différents quartiers de la ville ; je dis approximation de richesse relative, car tous les nombres qui ont servi à établir la carte sont trop élevés ; cela tient à ce que l'on n'y a compris que les loyers soumis à la cote mobilière et que la plupart des logements au-dessous de 400 francs (chiffre matriciel) ou 500 francs (chiffre réel) ont été systématiquement écartés. Or, il est à remarquer que sur 806,187 locaux d'habitation de toute sorte que contient la ville de Paris, plus des trois quarts, soit 622.376, ont un loyer inférieur à 500 francs ; et, sur ce chiffre, 70,000 environ seulement paient l'impôt dont les autres sont dispensés.

On peut constater que la richesse de Paris augmente visiblement de l'est à l'ouest. Partant du chiffre 216 à la Maison-Blanche (XIII^e arrondissement), le prix de loyer matriciel moyen s'élève à 4,031 francs aux Champs-Élysées (VIII^e arrondissement). Cette différence de richesse se vérifie fort simplement d'ailleurs : le dénombrement de 1886 montre, en effet, que c'est la Maison-Blanche qui, de tous les quartiers de Paris, donne proportionnellement le moins grand nombre de domestiques (12 par 1,000 ménages composés au moins de deux personnes), tandis que la proportion s'élève au maximum pour les Champs-Élysées (1,640 domestiques pour 1,000 ménages).

	3200 et au-dessus	4000 et au-dessus.
	2400 à 3199	3000 à 3999
	1600 à 2399	2000 à 2999
	1200 à 1599	1500 à 1999
	800 à 1133	1000 à 1499
	600 à 799	750 à 999
	400 à 599	500 à 749
	240 à 399	400 à 499
	1 à 239	1 à 239



Paris, le 18 novembre 1886.
 Pour les détails, se reporter à l'Annuaire de Paris, 1887, page 100.
 Pour les détails, se reporter à l'Annuaire de Paris, 1887, page 100.
 Pour les détails, se reporter à l'Annuaire de Paris, 1887, page 100.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 13 novembre 1890.

- 11^e arr. — Rue des Taillantières, 22 ou 22 bis. — Prop., M. Ernest Lebesque, avenue Daumesnil, 144. — Arch., M. Lucien Roy, rue de Turin, 22. — Construction.
- 14^e arr. — Rue Lebouis, 4. — Prop., M. Gayla. — Arch., M. Désiré Ervvard, avenue nu Maine, 132. — Construction pour bains.
- 16^e arr. — Rue Lemarois, 21. — Prop., Mme veuve J. Bisson. — Arch., M. Paul Villevieille, rue de Passy, 56. — Construction.
- 19^e arr. — Rue du Général-Brunct. — Prop., M. Drujon, rue de Crimée, 42. — Construction.

Du 14 novembre 1890.

- 11^e arr. — Rue de Charonne, 39. — Prop., M. Fournier rue de Lyon. — Modifications de comble.
- Rue Mercœur, 21. — Prop., M. G. Pinel, rue Saint-Martin, 242. — Atelier.
- 14^e arr. — Rue Schomer, 42. — Prop., M. Boileau. — Arch., M. A. Asty, rue d'Odessa, 49. — Petit bâtiment de rapport.
- 19^e arr. — Rue Mouzaïa, 5. — Prop., M. Roncier. — Arch., M. Marcel Forgeron, rue du Temple, 31. — Bâtiment.
- 20^e arr. — Rue des Pyrénées, 137-139. — Prop., M. E. Heusch. — Arch., M. A. Julien, boulevard Voltaire, 147. — Constructions.

Du 15 novembre 1890.

- 16^e arr. — Rue de la Pompe, 31. — Prop., Ecole Gerçon. — Surélévation (2 étages).
- 20^e arr. — Rue Sainte-Blaise, 54. — Prop., M. Bouvier, y demeurant, 56. — Arch., M. A. Julien, boulevard Voltaire, 147. — Constructions.

Du 17 novembre 1890.

- 10^e arr. — Rue Vicq-d'Azir, 22. — Prop., M. Hillairet-Hugel. — Démolition et reconstruction d'ateliers.
- 16^e arr. — Rue Piccini, 8. — Prop., M. A. Rouet, rue Duret, 44 bis. — Bâtiment (2 étages).

Du 18 novembre 1890.

- 8^e arr. — Rue du Colisée, 42. — Prop., M. Gianella. — Arch., M. L. Planterre, rue Lincoln, 40. — Construction.
- 18^e arr. — Impasse Hélène, 47. — Prop., M. A. Guéret, rue de Calais, 45. — Arch., M. Cambon, rue Dautancourt, 4. — Construction.
- 20^e arr. — Rue Bretonneau, 6. — Arch., M. Marchetti. — Petite construction.

Du 19 novembre 1890.

- 17^e arr. — Boulevard Bertier, près de l'angle de l'avenue de Clichy, 3. — Prop., M. H. Pierquin fils, rue de Géroles, 3. — Construction.
- Boulevard Berthier, près de l'angle de l'avenue de Clichy, 4. — Prop., M. Pisrquin père, avenue Marceau, 45. — Construction.
- 18^e arr. — Boulevard Pereire, 53. — Prop., Mme P. Dandin, rue Victor-Massé, 46. — Arch., MM. Vernholes et Thion, rue Lacroix, 38. — Construction.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

🔍 Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

🏛 Assistance publique. — 18 novembre.

Fournitures nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris.

Haricots blancs plats, 25,000 kil. — MM. Lapostollet frères et Certoux, 1, rue Oblin, adj. à 31,42 les 100 kil.

Confitures, 33,000 kil. — M. Astic, 42, rue du Moulinet, adj. à 106 les 100 kil.

Raisins secs, 6,000 kil. — M. Rousseau, 42, rue de la Cossonnerie, adj., à 152,87 les 100 kil.

Morue salée, 15,000 kil. — M. Rousseau, adj. à 86,79 les 100 kil.

🏛 Assistance publique. — 18 novembre.
Fournitures diverses.

Viande de boucherie nécessaire au service des hôpitaux et hospices civils pendant l'année 1891, à 2,400,000 kil., dont 70 0/0 en bœuf (1,680,000 kil) et 30 0/0 en veau et mouton (720,000 kil.).

M. Ch. Angot, 94, avenue de Saint-Mandé, adj. à 1,30 le kil. Vinaigre pour le service des hôpitaux et hospices civils de Paris. pendant l'année 1891.

M. Dagand, 451, rue Nationale. adj. à 0,195 le litre.

🏛 Assistance publique. — 18 novembre.

Concession du droit d'enlever pendant trois années, à partir du 1^{er} janvier 1891, les eaux grasses et épluchures, les os, les croûtes de pain, les vieilles graisses et les vieux chiffons abandonnés, à provenir des hôpitaux et hospices civils de Paris (21 lots).

Adjudicataires :

MM. Brive A : 4^e lot à 42.20. — 4^e lot à 40.05. — 17^e lot à 25.05. — 48^e lot à 21.07. — Brécher : 4^e lot à 5.035. — Charpentier : 2^e lot à 5,155. — Corniller : 4^e lot à 800; 5^e lot à 845; 6^e lot à 855; 8^e lot à 770. — Brive P : 3^e lot à 833; 7^e lot à 206.50; 10^e et 11^e lots à 226; 12^e lot à 8.05; 14^e lot à 11.05; 16^e lot à 10.41; 19^e lot à 47.10; 20^e lot à 47.10. — Roche : 9^e lot à 8.55; 21^e lot à 15.05.

🏛 Imprimerie nationale. — 17 novembre.

Fourniture de plomb neuf en saumons et d'étain anglais en baguettes nécessaires au service de l'imprimerie pendant 2, 4 ou 6 années, à partir du 1^{er} janvier 1890.

Plomb. — Société de Pontgibaud, 23, rue de Grammont, adj. à 2,25 de rabais.

Etain. — Comptoir général des métaux, 41, rue de Turenne, adj. à 5.37 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

📄 Avis. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

74. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Fourniture des imprimés, des enveloppes imprimées et des reliures de registres à livrer aux divers services techniques relevant de la Direction des Travaux de Paris, pendant trois années, du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893.

77. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Adjudication en un lot, des travaux de peinture, vitrerie et tenture, à exécuter pour la construction de l'école Estienne, boulevard d'Italie et rue de Gentilly (13^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

78. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en trois lots, des travaux de : 1^o Terrasse et maçonnerie; 2^o Menuiserie et Parquetage; 3^o Serrurerie, à exécuter pour l'agrandissement de l'école maternelle, rue de La Condamine, 79 (17^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

79. — Le Samedi 6 décembre 1890 — Adjudication, en trois lots, des travaux de Terrasse et Maçonnerie, de charpente et de serrurerie, à exécuter pour la construction de l'asile Ledru-Rollin (asile de convalescence pour femmes relevant de couches), à Fontenay-aux-Roses (Seine) Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

80. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Adjudication, en neuf lots, des travaux de : 1^o Terrasse et maçonnerie; 2^o

Charpente; 3° Couverture et plomberie; 4° Canalisation et appareils pour le gaz; 5° Menuiserie; 6° Parquetage; 7° Serrurerie; 8° Peinture, vitrerie et tenture; 9° Pavage, granit et asphalte, à exécuter pour l'agrandissement des écoles rue de Sambre-et-Meuse, et pour la construction d'une école de filles et d'une école maternelle, rue Vicq-d'Azir et rue Claude-Vellefaux (10° arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

81. — Le Samedi 6 décembre 1890, à une heure et demie il sera procédé, au Palais du Tribunal de commerce, salle du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, en 11 lots, au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture du pain, de la viande de boucherie, du vin, de l'épicerie, du beurre, des œufs et du fromage de brie au collège Chaptal; de la viande de boucherie et du vin au collège Rollin; du vin, à l'école J.-B. Say; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à l'Internat des Pupilles de la ville de Paris pour l'année 1891.

82. — Le Samedi 6 décembre 1890. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de maçonneries, terrassements, etc., à exécuter pour la modification de la limite du cimetière de l'Est, au droit de l'avenue de la République, et la reconstruction d'une partie du mur d'enceinte.

Le samedi 6 décembre 1890, à une heure et demie après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce, par le Préfet de la Seine ou son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et du Directeur de la Voie publique et des Promenades, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux de maçonneries, terrassements, etc., à exécuter pour la modification de la limite du cimetière de l'Est, au droit de l'avenue de la République, et la reconstruction d'une partie du mur d'enceinte.

Le montant de l'entreprise est évalué à 51,410 fr. 20 c.

Le cautionnement est fixé à 2,000 francs.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués à 1,000 francs, devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAG.

FAILLITES

8 novembre. — Joseph (Henri-Alphonse), marchand de vins à Choisy-le-Roi, 43, rue de la Raffinerie (8030). — Ramadier, négociant en vins et charbons, passage Bosquet (8031).

10 novembre. — Coquard, tailleur, 61, rue des Francs-Bourgeois et actuellement, rue des Archives, 57 (8032).

11 novembre. — Bon, fabricant de procédés pour queues de billards, à Saint-Denis, 7, rue du Port (8033). — Fortin (Alice) (Dlle), fabricante de poupées, 102, boulevard Sébastopol (8034). — Fischer, marchand de chaussures à Pantin, 52, rue de Pantin (8035). — Viltart (Théodore), marchand de vins-restaurateur, 27, rue du Vertbois (8036). — Hatin, laitier, rue Boucher, 4 (8037). — Thorbecke, agence de locations et ventes de propriétés, 4, rue Meyerbeer (8038). — Saunier, marchand de vins, au Perreux, allée de l'Alma, 3 (8039). — Hanscote, marchand de beurre frais en détail aux Halles centrales, pavillon 42, et 35, rue Saint-Merci (8040). — Boulleret (G.), marchand-épicière, 81, rue de la Santé (8041). — Pettau et Bellini, société en nom collectif, commerce de commission, 3, rue Martel (8042).

12 novembre. — Dommergues, marchand de vins-traiteur, 146, boulevard Ménilmontant (8043).

13 novembre. — Godin (De), entrepreneur de couverture et plomberie à Villemonble, 4, boulevard du Chemin-de-Fer (8044). — Ivray, ancien épicière, 43, rue Davy (8045).

14 novembre. — Moberque, fabricant d'horlogerie, rue des Archives, 63-67 (8046). — Desuttès, fabricant de voitures, à Stains, route de Gonesse, 17 (8047). — Henacké, spectacle-

concert, 28, rue du Cardinal-Lemoine (8048). — Descouings, marchand de vins, à l'île Saint-Denis, quai de Seine, 17 bis (8049). — Soyer, marchand de vins, 4, rue Sauval (8050). — Salzmann, horloger, Nogent-sur-Marne, grande rue, 123 (8051). — Berthier, marchand d'œufs, 24, rue de la Tombe-Issoire (8052). — Oudin Sey fils, confectioneer, rue de Rivoli, 434 (8053). — Collin, marchand de vins, passage Mongallet, 8, au tuellement faubourg Saint-Antoine, 211 (8054). — Clermont, marchand de vins et charbons, 114, rue Saint-Maur (8055) — Violette, ancien marchand de vins, rue des Fonds-Verts, 12 (8056). — Jacquet et Faye, rue Sainte-Croix-de-la-Brettonnerie, représentants de commerce (8057).

15 novembre. — Charles Georges, chaudronnier, 293, boulevard Raspail (8058). — Bruneteaud, entrepreneur de maçonnerie, 4, ruelle des Tournes (8059). — Goreau de Saint-Moresi, hortoriste-bandagiste, 60, boulevard Voltaire (8060). — Lanty Léonard, entreprise de sciage à la mécanique, rue de la Moselle, actuellement au Bost, commune de Saint-Setiers (Corrèze) (8062). — Hector Paul, pharmacien, 18, rue Commines (8061).

17 novembre. — Bésana, entrepreneur de fumisterie, 93, rue de Provence (8063). — Laclautre, entrepreneur de maçonnerie (8064). — Lange, ancien boulanger à Vanves, 15, rue du Plateau (8065).

18 novembre. — Chevrier, marchand de chaussures, 13, rue du Commerce (8066). — Studiger, négociant en vins, à Saint-Maur-les-Fossés, villa Schaken (8067). — Roiff, fabricant de stores à Vincennes, 4, rue des Carrières (8068). — Gansemser, ancien épicière marchand de vins à Saint-Ouen, 4, rue de l'Entrepôt (8069). — Masseron, marchand de vins à Montreuil-sous-Bois, 22, rue François-Arago (8070). — Barret, marchand de vins à Courbevoie, avenue de la Défense-de-Paris, 12, actuellement rue Vincent-Compoint, 3 (8071). — Achalmé, marchand de vins et liqueurs, boulevard de Picpus (8072). — Sautreau Casimir, décédé, fabricant de tubes en cuivre, 50, rue Bichat (8073).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Chautreau et Dubois, entreprise de couverture, 4, rue Demours. — A Sichel et Compagnie, maison de banque, 42, boulevard Poissonnière. — Guimard et Bourg, entrepreneurs de menuiserie, 35, rue des Panoyaux. — Pulsford, Tuquet et Cie, éclairage électrique, rue de Normandie, 10 et 12. — Société parisienne immobilière, 173, boulevard Pereire. — Dandeu et Bourrier, installations de l'éclairage électrique, 50, boulevard de Strasbourg. — Nonnon et Poteau, fabrique de robinetterie, 34, rue de Longchamp. — Léon et Georges Nickmilder, articles industriels, 12, rue Mouton-Duvernet. — Leseur et Cie, fabrique de glace transparente, 53, rue de Rennes. — Colas et Cie, doreurs sur métaux, 23, rue Michel-Le Comte.

PROROGATIONS

Arizzoli et Cie, entrepreneurs de fumisterie et marbrerie, 1, rue Muller. — Fender et Cie, fabricants de parquets, 60, rue de Flandre.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

— Maison, à Arcueil, rue Cauchy, 3. Acq., commune d'Arcueil-Cachan (Seine) (6,500). — Terrain, 533 m. 90. rue Ampère, 49. Acq., Ritt (Mme), rue Balzac, 6 (138.175). — Maison, rue Bonnet, 13. Acq., Bravard (Levallois-Perret (Seine) passage Touzelin, 3 (4,500). — Maison, rue Saint-Lazare, 113. Acq., Gibaud, rue de Lancry, 40 (283,000). — Propriété, Vanves, rue Henri-Martin. Acq., Arraou, rue François-Miron, 6 (4,200). — Propriété, rue Jouffroy, 53. Acq., Charmet aîné, rue de la Tour, 38 (120,000). — 1° Maison, passage Barrault, 40; 2° Propriété, passage Barrault, 12 Acq., Lenoir, passage Barrault, 49 (24,050). — Maison, rue Manin, 28. Acq., Sous-comptoir des Entrepreneurs, rue des Capucines, 21 (50,100). — Propriété, rue Lamartine, 3. Acq., Petit Journal, 61, rue Lafayette (520,000). — Propriété, Créteil (Seine), rue de la Terrasse, 38 Acq., Florin (Mlle), faubourg du Temple, 46 et autre (6,240). — Propriété, rue de la Procession, 27. Acq., Rossi, boulevard Voltaire, 127 (37,917).

